

# LES DROITS NUMÉRIQUES EN AFRIQUE

RAPPORT 2017





---

# RAPPORT 2017 SUR LES DROITS NUMÉRIQUES EN AFRIQUE

Bon pour les affaires : pourquoi le secteur privé doit travailler avec les citoyens et la société civile pour les droits numériques ?

---

# Contenu

<b>Introduction</b> .....	2
<b>Tendances des droits numériques en Afrique 2017</b> .....	3
<b>L'angle humain: les violations des droits numériques affectent la vie humaine</b> .....	10
<b>Violations des droits numériques en 2017 en Afrique</b> .....	13
Cameroun.....	15
République Démocratique du Congo .....	18
République du Congo .....	20
Egypte.....	21
Ethiopie.....	23
Gambie.....	25
Kenya.....	27
Liberia.....	29
Malawi.....	30
Mali.....	34
Maroc.....	35
Namibie.....	37
Nigeria.....	38
Sénégal.....	41
Sierra Leone.....	43
Somalie.....	45
Sud Sudan.....	46
Tanzanie.....	47
Togo.....	50
Zambie.....	51
Zimbabwe.....	52
<b>Conclusion</b> .....	57
<b>Remerciements</b> .....	60

# Introduction

---

**La première édition de notre Rapport 2016 sur les Droits Numériques en Afrique, intitulé « Étouffer le tuyau: Comment les gouvernements nuisent à la liberté d'Internet sur un continent qui a besoin d'un plus grand accès », a déclaré à juste titre l'année 2016 « année de fermetures de l'Internet en Afrique ». Au moment de sa publication en décembre 2016, l'année avait été marquée par onze interruptions de réseau et / ou des interruptions d'Internet (applications) à travers le continent, pour des raisons aussi variées que la prévention des malversations, les protestations des citoyens, la diffusion non officielle des résultats d'élections et la promulgation de discours de haine en ligne.**

La première édition de notre Rapport 2016 sur les Droits Numériques en Afrique, intitulé « Étouffer le tuyau: Comment les gouvernements nuisent à la liberté d'Internet sur un continent qui a besoin d'un plus grand accès », a déclaré à juste titre l'année 2016 « année de fermetures de l'Internet en Afrique ». Au moment de sa publication en décembre 2016, l'année avait été marquée par onze interruptions de réseau et / ou des interruptions d'Internet (applications) à travers le continent, pour des raisons aussi variées que la prévention des malversations, les protestations des citoyens, la diffusion non officielle des résultats d'élections et la promulgation de discours de haine en ligne.

En 2017, le paysage des droits numériques en Afrique avait trois thèmes principaux dominant les discussions à travers le continent: les fermetures continues d'Internet, les attaques contre la liberté de la presse et la lutte contre les violations des droits numériques. La vague de fermetures d'Internet, qui a considérablement augmenté en 2016, s'est poursuivie en 2017. L'année a également été marquée par des attaques généralisées contre la liberté de la presse à travers le continent et par le recul des citoyens et des organisations contre les violations des droits numériques menées par des gouvernements. Bien que 2017 ait été témoin de fermetures d'Internet en Ethiopie, au Mali, au Sénégal, au Somaliland (région autonome de Somalie), au Cameroun, en République Démocratique du Congo, au Maroc et au Togo; et les attaques parrainées par l'État sur la liberté de la presse, il est important de ne pas perdre de vue le pouvoir des citoyens de repousser les actions répressives des gouvernements visant à violer leurs droits à la vie privée, à l'Internet et à la liberté d'expression. L'objectif changeant d'arrestations de citoyens exerçant leur droit à la liberté d'expression est également apparu. En 2016, il y a eu des arrestations massives de citoyens ordinaires pour avoir exercé leur droit à la liberté d'expression en ligne, alors qu'en 2017, les journalistes - y compris les blogueurs - sont devenus les principales cibles à travers le continent.

Dans le monde entier, l'accent a été mis de nouveau sur «les entreprises et les droits de l'homme», en mettant l'accent sur le rôle des entreprises de télécommunication et des fournisseurs d'accès Internet dans la mise en œuvre de la surveillance de l'État et des interruptions d'Internet. Considérés jusqu'ici comme des participants peu disposés à commettre des violations des droits numériques, les acteurs de la société civile ont attiré l'attention des opérateurs téléphoniques et des Fournisseurs d'Accès Internet sur les violations des droits numériques en Afrique et dans le reste du monde.

Dans toute l'Afrique, on a également observé un changement dans la manière dont les citoyens réagissaient aux violations de leurs droits numériques. En plus des recours directs et des recours auprès des agences internationales, les citoyens africains explorent d'autres options. Les citoyens à travers le continent ont eu recours à l'action juridique locale ou régionale pour défendre leurs droits numériques. Le rôle des institutions africaines telles que l'Union africaine (UA) dans l'arbitrage des droits de l'homme sur Internet est désormais davantage mis en avant. Les citoyens ont audacieusement approché les tribunaux dans diverses villes d'Afrique pour l'interprétation juridique des lois nationales concernant les médias et les technologies de l'information et de la communication (TIC). Des succès ont été enregistrés dans cette option et des progrès sont réalisés dans la défense des droits numériques sur le continent, en plus du recours précédemment observé aux organisations internationales des droits de l'homme en dehors du continent. Le plaidoyer international fait désormais partie d'une stratégie plus large qui commence dans les organisations locales qui sont les premières lignes d'observation, de défense et d'action autour des droits numériques en Afrique.



# **L'évolution Des Droits Numériques En Afrique En 2017**



## 1. Hausse du refoulement des citoyens contre les abus de droits Numériques et les victoires juridiques

Comme indiqué dans notre rapport de 2016, bien qu'elle a été sans précédent dans l'ampleur des violations des droits numériques sur le continent, il y a eu aussi un recul important des citoyens. Cela a été particulièrement observé au Zimbabwe où les citoyens ont exploré d'autres moyens de se mobiliser pour les manifestations, mettant ainsi fin à la fermeture de WhatsApp par le gouvernement. L'année 2017 a été marquée par une intensification de la riposte vigoureuse des citoyens contre les violations des droits numériques en Afrique, en particulier par les tribunaux. Au Cameroun, une coalition d'organisations de la société civile a intenté une action contre le gouvernement camerounais pour les quatre-vingt-treize jours de fermeture d'Internet que le pays a connus entre janvier et avril 2017<sup>1</sup>. De même, en Ouganda, une coalition de la société civile a également commencé une action en justice<sup>2</sup> contre le gouvernement Ougandais pour la répression des médias sociaux entourant les élections de février 2016. Au Kenya, en réponse à une plainte portée devant lui, un tribunal a déclaré l'article 194 du code pénal du pays, qui crée l'infraction de diffamation criminelle, inconstitutionnelle<sup>3</sup>. En Côte d'Ivoire, le gouvernement a retiré un projet de loi controversé sur la presse<sup>4</sup> en réponse à une pétition déposée par une organisation de la société civile, alors qu'au Libéria, le Président a intenté une action pour dépenaliser la diffamation<sup>5</sup>. Ces développements ont été des gains réels pour les droits numériques, cependant, diffamation, lois de diffamation et de la presse sont des instruments privilégiés pour la répression de la liberté d'expression en ligne dans de nombreux pays africains.

Il y a clairement plus de place pour l'action de masse citoyenne à forcer la main des gouvernements contre les violations des droits numériques à l'échelle des arrêts de l'Internet. Les entreprises d'Internet sont constamment sous la pression des gouvernements<sup>6</sup> pour répondre à leurs appels d'offres, et le rôle du pouvoir citoyen pour limiter la tendance des gouvernements à violer les droits numériques n'a pas été suffisamment testé en Afrique. Il y avait cependant des suggestions qu'à la lumière de la vague de fermetures d'Internet autour des élections en Afrique en 2016, la pression des citoyens alarmés qui ont vigoureusement protesté a contribué à la décision du gouvernement de maintenir l'Internet au Ghana<sup>7</sup>.

<sup>1</sup> « MLDI et Veritas Law plaident devant le Conseil constitutionnel du Cameroun ». 4 mai 2017. <https://t.co/tAa2y52Cjx>

<sup>2</sup> « L'UCC traînée devant les tribunaux pour fermeture « illégale » des médias sociaux lors des élections de 2016, date fixée pour l'audition de l'affaire ». 15 mars 2017. <http://bit.ly/2mWnYYQ>

<sup>3</sup> « Kenya : La Cour abolit les lois pénales sur la diffamation ». L'article 19, 6 février 2017. <http://bit.ly/2kxMMJ5>

<sup>4</sup> « Le gouvernement ivoirien retire son projet de loi controversé après la pétition de la MFWA ». Media Foundation for West Africa, 8 juin 2017. <http://bit.ly/2x94JFq>

<sup>5</sup> « La présidente Sirleaf soumet un projet de loi anti-criminelle au Parlement ». Media Foundation for West Africa, 4 août 2017. <http://bit.ly/2hk7ekP>

<sup>6</sup> Dave Lee, « Cryptage des messages un problème – Rudd ». Technologie de BBC, 1er août 2017. <http://bbc.in/2wBi3EQ>

<sup>7</sup> Eleanor Sarpong, « Oui, des élections peuvent avoir lieu en Afrique sans fermeture de l'Internet ». Joy Online, 10 janvier 2017. <http://bit.ly/2vIGFXi>



## 2. Ressources accrues pour les institutions africaines locales et / ou régionales pour la défense des droits numériques

Bien que les citoyens et les organisations africaines aient fait l'objet d'un important recul contre les violations des droits numériques sur le continent, il semble y avoir un changement d'approche dans la réponse à ces violations. Bien que les partenaires internationaux des droits humains aient joué leur rôle dans la défense des droits numériques en Afrique, comme le montrent les exemples du Cameroun, de l'Ouganda et du Kenya, les tribunaux et les institutions locales commencent à jouer un rôle de premier plan pour les droits numériques. À titre d'exemple, dans un mouvement révolutionnaire qui a été abandonné par la suite, le registre Internet africain, AFRINIC, a débattu d'une proposition visant à retirer les ressources<sup>8</sup> d'adresses Internet des pays africains qui ont fermé Internet.

En outre, d'autres organisations africaines adoptent la Cour africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP), un organe de l'Union africaine (UA) pour la défense des droits de l'homme. Le 14 avril 2017, la Tunisie a rejoint le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Malawi et la Tanzanie en permettant à ses citoyens et aux organisations non gouvernementales un accès direct à la Cour. L'Union africaine (UA), l'autorité sous laquelle la Cour opère, a récemment renforcé sa focalisation sur les droits de l'homme, déclarant l'année 2016 comme « année africaine des droits de l'homme » (en mettant l'accent sur les droits des femmes) et la décennie suivante comme la « décennie des droits de l'homme et des peuples en Afrique ». Le dialogue entre l'Union africaine et l'Union européenne sur les droits de l'homme, tenu le 10 janvier 2017, et le communiqué conjoint ont également été d'une importance capitale. L'UA et l'UE « se sont engagées à promouvoir et protéger la liberté d'expression et le droit d'accès à l'information à l'ère numérique ». Ils se sont félicités de la résolution de la CADHP de 2016 sur le *Droit à la Liberté d'Information et d'Expression sur Internet en Afrique*, et ont souligné que les mêmes droits que les gens ont hors connexion doivent également être protégés en ligne.

<sup>8</sup> Kieren McCarthy, « Afrinic arrête l'adresse IP lors des fermetures de l'internet ». The Register, 9 juin 2017. <http://bit.ly/2yavtmf>



### 3. Un recentrage d'intérêt pour le rôle des entreprises dans les droits de l'homme

L'année 2017 a été marquée par un regain d'intérêt pour le rôle des entreprises dans les droits de l'homme, en particulier en ce qui concerne les droits numériques. Bien que l'on ait toujours compris que les entreprises de télécommunication et les fournisseurs de services Internet sont parfois complices de violations des droits numériques, l'année 2017 a été marquée par les acteurs de la société civile en Afrique et dans le monde entier. Les acteurs de la société civile ne sont plus disposés à accepter l'affirmation selon laquelle les entreprises Internet sont des partenaires réticents dans les perturbations d'Internet et d'autres violations des droits numériques. Au contraire, un certain nombre d'organisations de la société civile de premier plan ont produit des orientations crédibles sur lesquelles les entreprises d'Internet peuvent puiser dans leur engagement avec les gouvernements.



### 4. Une augmentation des attaques contre la liberté de la presse

Les journalistes, les bellwethers de la société et la conscience, font de plus en plus leur travail en ligne pour atteindre un public plus large, et ont été attaqués sévèrement pour cela. L'Internet a étendu la portée et l'ampleur de leur message et les a mis en conflit avec des régimes répressifs et des publics hostiles sur le continent. Comme l'a si bien exprimé Befeqadu Hailu, un journaliste éthiopien et membre du collectif de blogueurs de la Zone 9 arrêté en avril 2014 et accusé de terrorisme, « l'Internet pour le journalisme est maintenant comme l'air que vous respirez. Sans internet, le journalisme moderne ne veut rien dire ». Tout le continent en 2017, comme le documente ce rapport, il y a eu de nombreuses histoires d'arrestations, d'attaques et de surveillance de journalistes par leurs concitoyens et leurs gouvernements. Parmi les histoires les plus importantes à cet égard, c'est la surveillance de masse déclarée des journalistes, le blocage de plusieurs sites d'informations en Egypte et l'arrestation brutale des citoyens portant sur la fermeture d'Internet dans la région d'Al-Hoceima du Maroc . Au Nigeria, il y a eu un nombre sans précédent d'arrestations de journalistes au cours de l'année. En fait, parce que les journalistes sont probablement les plus efficaces à utiliser Internet comme une forme de communication de masse à titre officiel, la liberté sur Internet dans de nombreux pays est synonyme de liberté de la presse. Il est à espérer que les cas signalés dans le Rapport 2017 sur les droits numériques en Afrique ajoutent les voix amplifiées contre les violations de la liberté de l'Internet (et presse) sur tout le continent.

## L'examen Périodique Universel Des Nations Unies En Tant Qu'indice Des Droits De L'homme En Afrique

Il y a une prise de conscience croissante parmi les défenseurs des droits numériques et la nécessité de mettre fin à la pratique de visualisation des droits numériques comme un objectif isolé ; il se tisse plutôt dans la discussion plus générale des droits de l'homme pour une plus grande réussite de l'action sociale. Les coupures de l'Internet, par exemple, sont avérées pour provoquer des privations et souffrances humaines car il coupe des millions de personnes de santé financière, élément crucial et d'autres services, comme en témoigne l'arrêt de l'internet au Cameroun cette année. Les souffrances occasionnées par la fermeture a été soulignée par l'envoyé des Nations Unies pour l'Afrique centrale dans son appel au gouvernement camerounais de restaurer l'accès à Internet<sup>9</sup>. En documentant les histoires de la souffrance humaine causées par des violations de droits numériques, tels que les interruptions de l'Internet et les arrestations, dans le récit plus large compris par la communauté générale des droits de l'homme et des citoyens plus large, les défenseurs des droits numériques peuvent transmettre leur message plus efficacement et obtenir plus de succès.

À cet égard, l'examen périodique universel<sup>10</sup> du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies, qui passe en revue les dossiers de droits de l'homme de tous les États membres des Nations Unies, est utile comme un baromètre de large portée pour les droits de l'homme parce que les pays qui font mal sur les autres indicateurs des droits de l'homme, tels que les droits des femmes et des enfants, sont également susceptibles de violer les droits numériques.

En outre, les arrêts d'Internet entraînent des pertes économiques raides pour le pays concerné. Une coalition d'organisations des droits numériques a estimé que le coût, pour l'économie locale, de l'arrêt de l'Internet au Cameroun en 93 jours à 4,5 millions de dollars<sup>11</sup>. Cette estimation prudente ne comportait pas d'approvisionnement de chaîne de perturbations, pertes en raison d'une baisse de confiance des investisseurs dans le pays et les coûts incalculables de la souffrance humaine. Une analyse réalisée par Paradigm Initiative et ses partenaires ont révélé que les 30 premiers jours de l'arrêt de l'Internet au Cameroun a coûté à l'économie locale 880 millions de francs CFA (\$ 1 446 000). Cette somme pourrait financer les dépenses municipales mensuelles toutes les 58 Départements au Cameroun, avec un surplus pour financer 18 autres localités.<sup>12</sup> Grosso modo, cela signifie que les retombées économiques de la fermeture d'Internet au Cameroun a égalé le budget mensuel total des circonscriptions du pays avec 7 millions de travailleurs adultes. Les coupures d'internet au Cameroun ont aussi gravement perturbé le développement de l'industrie technologique<sup>13</sup>, dénommée « Silicon Mountain ». En raison de leur besoin permanent d'un accès fiable à Internet, les start-up technologiques du cluster ont été forcées de créer un «camp de réfugiés Internet» où les affaires pouvaient se dérouler sans difficulté

<sup>9</sup> « Cameroun : les Nations Unies demandent instamment aux autorités de rétablir Internet dans les régions anglophones. Bureau Régional de l'Organisation des Nations Unies pour l'Afrique Centrale », 13 avril 2017. <http://bit.ly/2g4LJ8o>

<sup>10</sup> Droits de l'homme des Nations Unies: Bureau du Haut Commissaire: "Examen périodique universel ». <http://bit.ly/1BBFqdN>

<sup>11</sup> « Cameroun compte pertes après l'arrêt de Internet sans précédent ». Examen de l'Afrique, 24 avril 2017. <http://bit.ly/2wDA9pG>

<sup>12</sup> Bacar owono, « 93 jours d'arrêt d'Internet au Cameroun : leçons de plaidoyer ». 20 avril 2017. <http://bit.ly/2opJk5Y>

<sup>13</sup> Abdi Dahir de Latif, « Sous le choc de l'arrêt de l'internet, les Start-up au Cameroun ont créé un « camp de réfugiés d'internet » ». Quartz Africa, 28 mars 2017. <http://bit.ly/2ncvh2a>



# FAST FACTS

## INTERNET SHUTDOWN 2017



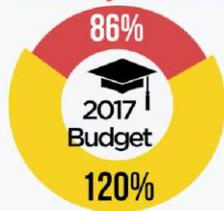
In **30 Days** the Internet blackout in the South West and North West regions of Cameroon has cost the country **FCFA 880M (US\$1,446,000)**!

This sum can finance the total monthly municipal expenses across all 58 Divisions in Cameroon, with enough to finance another 18 such Divisions. In other words, the economic impact equals the total monthly budgets of 130% of Divisions in Cameroon whose combined population is 7 million working-age adults.

### ▼ IN THE NORTHWEST

- 6X** the 2017 budget for Justice
- 6.6X** the 2017 budget for Vocational Training
- 2.4X** the 2017 budget for Economic Planning
- 14X** the 2017 budget for SME/Crafts Industries

#### Primary Education



Secondary Education

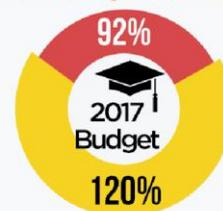


Greater, two times over, than the total 2017 Public Investment Budget for Boyo Division

### ▼ IN THE SOUTHWEST

- 16x** the 2017 budget for Justice
- 176x** the 2017 budget for promoting Human Rights
- 2.8x** the 2017 budget for Economic Planning
- 3.4x** the 2017 budget for Vocational Training
- 4x** the 2017 budget for SME/Crafts Industries

#### Secondary Education



Primary Education



Greater, two times over, than ALL microfinance loans made in 2012 (benefitting 9,845 individuals and 464 CIG groups)

### ▼ IN THE NORTH & SOUTHWEST



**50x**  
Public Investment Budget for Culture



**4.6x**  
Public Investment Budget for Justice



**4.6x**  
Public Investment Budget for Commerce

combined monthly salaries of 24,262 minimum-wage employees + the total monthly salaries of 1,305 local elected officials, with enough left to pay 1,000 more

will pay for **102** public water boreholes

can build **96** classrooms



Source:  
@KathleenNdongmo

f ParadigmHQ

ParadigmHQ

ParadigmHQ

www.ParadigmHQ.org

## Le Grand Déficit De L'Afrique Dans L'accès À Internet Comme Forme De Violation Des Droits Numériques

Le rôle d'Internet dans la promotion du développement individuel et sociétal est de plus en plus reconnu dans les forums nationaux et internationaux. Cette compréhension a été codifiée par l'objectif 9 des Objectifs de Développement Durable(ODD)<sup>14</sup> des Nations Unies qui consiste à « construire une infrastructure résiliente, la promotion durable industrialisation et favoriser l'innovation ». Cet objectif n'a pas reconnu que « les investissements dans les infrastructures - de transport, l'irrigation, énergie et Technologie de l'Information et de la Communication - sont essentielles à un développement durable et à habiliter les collectivités dans de nombreux pays. Il est reconnu depuis longtemps que la croissance de la productivité et des revenus et des améliorations dans les résultats de santé et d'éducation, nécessitent des investissements dans les infrastructures. » La reconnaissance du fait que les TIC, y compris Internet, favorisent le développement est évidente.

La résolution du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies en juin 2016 a également affirmé que l'accès à Internet est un droit humain. En outre, le rapport de juin 2017 du *Rapporteur spécial pour la Promotion et la Protection du droit à la liberté d'Opinion et d'Expression* au Conseil des droits de l'homme va jusqu'à dire que « le manque d'infrastructure de connectivité suffisante, des hauts coûts d'accès imposés par le gouvernement, l'inégalité entre les sexes et les barrières de la langue - peuvent aussi constituer des formes de censure »<sup>15</sup>.

C'est un point important et valable car si les défenseurs des droits numériques attirent l'attention sur les perturbations de l'Internet, la surveillance illégale et l'arrestation de blogueurs, ils ignorent souvent la crise des très pauvres investissements dans les Technologies de l'Information et de la Communication en Afrique. Le taux de pénétration de l'Internet en Afrique est de 28,3 %, près de la moitié de la moyenne mondiale de 49,7 %<sup>16</sup>. Ces statistiques sont l'émanation de la situation dans des pays comme le Togo, la Tanzanie, la Somalie, la Sierra Leone, le Niger, la Mozambique, le Malawi, le Madagascar, le Libéria, la Guinée Bissau, la Guinée, le Tchad, l'Érythrée, le Congo Brazzaville, la République Démocratique du Congo, les Îles Comores, la République Centrafricaine et le Burundi, où malgré des millions de citoyens, le taux de pénétration de l'Internet est inférieure à 10 %.

Cela signifie que 9 sur 10 citoyens de ces pays africains n'ont pas accès à Internet. Tel que suggéré dans le rapport du Rapporteur spécial, lorsque des millions de citoyens n'ont pas accès à la connectivité en raison de la politique gouvernementale délibérée, cela pourrait être considérée comme une censure. Il y a preuve de la recherche pour ce type d'activité<sup>17</sup>, surtout dans les pays où le gouvernement domine le secteur des TIC, comme l'Éthiopie, où le gouvernement opère un monopole de services de télécommunications.

<sup>14</sup> « Objectifs de développement durable des Nations Unies : 17 buts pour transformer notre monde ». <http://bit.ly/1ONYpUu>

<sup>15</sup> Amina Khan, « L'influence du gouvernement des groupes ethniques et l'accès à Internet vont de pair, selon une étude. The Los Angeles Times, 8 septembre 2016. <http://lat.ms/2cbX2oi>

<sup>16</sup> « Internet World Stats ». <http://bit.ly/1f3mohY>

<sup>17</sup> Nils BW, Suso B, Philipp H, Eduard G, Xenofontas D (2016). « Discrimination numérique: biais politique dans la fourniture d'accès Internet entre groupes ethniques ». Science Vol. 353, question 6304, p. 1151-1155. <http://bit.ly/2yaiU00>



# L'angle Humain:

## Les Violations Des Droits Numeriques Affectent Reellement Les Vies Humaines

Il arrive parfois que les millions de citoyens dans toute l'Afrique pour lesquels la société civile a plaidé pour leurs droits numériques ne comprennent pas très bien de quoi il s'agit. Dans les pays où beaucoup vivent en dessous du seuil de pauvreté, défendre les droits numériques parfois semble être l'occupation de l'élite, avec aucune incidence sur la vie des gens ordinaires. En réponse de cela, nos droits numériques dans le rapport 2017 en l'Afrique met l'accent sur les histoires humaines liées aux violations des droits numériques. Nous mettons en évidence quelques-unes sur les incidents et des histoires de gens ordinaires en Afrique, représentatifs du citoyen moyen à travers le continent, dont la vie a été perturbée et souvent mise en danger simplement parce qu'ils ont choisi d'exercer leurs droits en ligne ou souffrir lorsque leurs gouvernements ont pris la décision de perturber l'accès à Internet. A travers ce commentaire, nous disons aux millions de citoyens africains, en dressant le profil des victimes de violations des droits numériques en Afrique: "cela pourrait être vous".

Nous ne sommes pas seuls dans cette position. Le point 9 de la résolution du Conseil de Droits de l'Homme des Nations Unies<sup>18</sup> de juin 2016, dit que le Conseil :

*«Condamne sans équivoque toutes les violations des droits de l'homme et les abus, tels que la torture, les exécutions extrajudiciaires, disparitions et détentions arbitraires, expulsion, intimidation et harcèlement, ainsi que basé sur le sexe, violences contre les personnes d'exercer leurs droits de l'homme et des libertés fondamentales sur Internet et invite tous les États à assurer la responsabilisation à cet égard».*

Pour que l'Internet puisse atteindre son essor potentiel de développement, les citoyens africains du Cap Town au Caire - partout sur le continent - doivent avoir l'assurance qu'ils peuvent au moins exercer en ligne librement les mêmes droits qu'ils apprécient hors ligne.

<sup>18</sup> «The United Nations Human Rights Council (UNHCR) Resolution». A/HRC/32/L.20, 27 juin 2017. <http://bit.ly/2kqIMeN>

## Les profils humains d'arrêt d'Internet

Un problème majeur dans la défense des droits numériques est l'incapacité de la société civile à présenter des documents sur de vraies vies humaines affectées par des violations des droits numériques telles que les fermetures d'Internet. Les histoires suivantes illustrent l'ampleur des préoccupations et les occasions manquées - ou presque manquées - qui suscitent les violations des droits numériques.



### **Le champion de codage de Google qui n'a presque jamais été**

INM Collins Gbah, 17, est devenu le premier africain à remporter le prestigieux prix annuel de Google pour le défi de codage en 2017. Le concours de codage Google, ouvert aux étudiants dans le monde entier, âgés de 13 à 17 ans a attiré plus de 1 300 entrées de jeunes venant de 62 pays .

Pour soumettre une demande, Collins avait 20 tâches techniquement complexes attribuées par Google depuis novembre 2016 à janvier 2017 avec l'aide de compétences qu'il a tirées des livres et de sources en ligne. Parmi les 34 grands gagnants, Collins a eu la chance de visiter le siège de Google et s'est inspiré à faire plus de grandes choses. Toutefois, il a presque manqué cette occasion parce qu'un jour seulement après la date limite pour les soumissions, le gouvernement a délibérément coupé les connexions Internet à son domicile dans la ville de Bamenda. Collins a eu connaissance de son prix environ deux semaines après à cause de la fermeture de l'Internet. Pour continuer à apprendre et développer ses capacités de codage, Collins a dû parcourir environ 370 km jusqu'à Yaoundé, la capitale du Cameroun, pour avoir accès à l'Internet.

Dans un scénario différent, si la coupure l'Internet avait eu lieu un peu plus tôt que cela, peut-être même dans tout le pays, comme cela est maintenant commun en Afrique, Collins aurait malheureusement perdu une grande chance de développement personnel. C'est cas de nombreux autres jeunes en Afrique qui se voient refuser la possibilité de contribuer pour relever la fragilité de l'économie de leurs pays.



### **12 girls denied problem-solving opportunity**

Dans une autre histoire similaire, Sophie Ngassa, une enseignante du Lycée technique de Bamenda au Cameroun et membre du Groupe de Développeurs Google, n'a pas pu enregistrer correctement 12 de ses élèves au défi de Technovision 2017 à cause de coupures de l'Internet dans les deux régions du pays. Le défi de Technovision invite les équipes de jeunes filles partout dans le monde pour résoudre des problèmes locaux à l'aide de compétences technologiques. Bien que les filles aient la possibilité de postuler à nouveau l'année prochaine, l'application de cette année aurait été une occasion, mais refusée par l'action de leur gouvernement. En outre, les filles peuvent ne pas être en mesure de profiter de l'occasion l'année prochaine, et cette perte de chance peut influencer sur leur avenir.



### **Parent inquiet coupé des quartiers vulnérables**

Les histoires de Collins et Sophie illustrées ci-dessus démontrent que l'aspect des fermetures de l'internet ont un impact négatif - ils ont fermé la porte sur les possibilités éducatives et de développement qui changent la vie. Lors de la fermeture de l'Internet au Cameroun en janvier 2017, ce récit est peut-être mieux capturé par les lourdes pertes en revenus et des possibilités encourues par le Cameroun de développer les industries technologiques comme le cas de « Silicon Mountain», principalement dans les deux régions d'expression anglaise dont les connexions Internet ont été coupées. Cependant, il y avait aussi des histoires de personnes dont les pertes et les préoccupations lors de la fermeture d'Internet ont eu un caractère plus filial – l'incapacité à rester en contact avec des parents dans la région. Un exemple typique est l'histoire d'un parent camerounais aux Pays-Bas qui avait 6 jeunes (ses enfants et neveux) au Cameroun et surveillait leur progression via internet. La fermeture d'Internet entre le 17 janvier et le 20 avril, une période de 93 jours, a coupé tous les liens de communication avec ces jeunes vulnérables. Elle parle de sa préoccupation en particulier pour les 4 filles parmi eux, dont elle craignait qu'elles pouvaient devenir prématurément des jeunes mères, comme ce fut le cas pour d'autres parents. Elle a raconté les traumatismes psychologiques causés par l'impossibilité d'être constamment en contact, comme n'importe quel parent le voudrait

# Violations Des Droits De L'homme En 2017 En Afrique



Cette section du rapport dresse le portrait de 21 pays à travers le continent et présente les caractéristiques démographiques, de sorte que les contextes nationaux soient éclairés. Nous avons également identifié certains des Fournisseurs d'Accès Internet (FAI) travaillant dans chaque pays parce que l'environnement des droits numériques en Afrique est souvent influencé par ces fournisseurs d'accès, comme le démontre l'attention accordée récemment au rôle des entreprises dans les droits de l'homme. Les politiques ou les lois qui menacent la liberté d'Internet et les violations qui ont eu lieu jusqu'à nos jours en 2017 sont également incluses pour chaque pays présenté dans ce rapport. Le rapport 2017 sur les droits numériques en Afrique s'appuie sur le rapport de 2016 pour donner un aperçu de certains des événements les plus importants en matière de droits numériques en Afrique. La méthodologie du rapport incluait la recherche documentaire, le suivi durant toute l'année des droits numériques à travers l'Afrique et les enquêtes d'experts de plus de 13 Chercheurs-Pays à travers l'Afrique. Sauf indication contraire, les données démographiques des pays ont été obtenues auprès de la Banque mondiale (BM), tandis que les statistiques de pénétration d'Internet ont été obtenues auprès de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT), des autorités nationales de communication, Budde.com et InternetWorldStats.

Les pays suivants, dans différentes régions du continent, sont présentés dans ce rapport :

*Afrique centrale:* **Cameroun, République démocratique du Congo, la République du Congo.**

*Afrique de l'Est:* **Éthiopie, Kenya, Somalie, Soudan du Sud, Tanzanie.**

*Afrique du Nord:* **Egypte, Maroc.**

*Afrique du Sud:* **Malawi, Namibie, Zambie, Zimbabwe**

*Afrique de l'Ouest:* **Gambie, Liberia, Mali, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Togo**



## Cameroun

Le Cameroun a une population de 23.439.190 habitants et le taux de pénétration de l'Internet est de 25 %. Les Fournisseurs d'Accès Internet au Cameroun incluent Nexttel (Viettel), Vodafone, Orange, CAMTEL, MTN et Yoomee (Wimax).

Au Cameroun, il n'y a aucune loi qui porte spécifiquement sur les médias sociaux. Cependant, la loi N ° 2010/012 du 21 décembre 2010 sur la cybersécurité et la cybercriminalité « régit le cadre de sécurité des réseaux de communication électroniques et des systèmes d'information, définit et sanctionne les infractions liées à l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication au Cameroun ». Cette loi, bien qu'appliquée en tant que mesure visant à contenir la menace grandissante de la cybercriminalité, a été critiquée pour sa légèreté sur les droits numériques et ses lourdes sanctions, en particulier contre la liberté d'expression. Il contient deux sections clés qui sanctionnent l'activité en ligne.

Selon l'article 77 :

(i) Est puni d'un emprisonnement de deux (02) à cinq (05) ans et d'une amende de 2.000.000 (deux millions) à 5.000.000 (cinq millions) F CFA ou de l'une de ces deux peines seulement, celui qui, par la voie de communications électroniques ou d'un système d'information, commet un outrage à l'encontre d'une race ou d'une religion.

(ii) Les peines prévues à l'alinéa 1 ci-dessus sont doublées lorsque l'infraction est commise dans le but de susciter la haine ou le mépris entre les citoyens.

Selon l'article 78 :

(i) Est puni d'un emprisonnement de six (06) mois à deux (02) ans et d'une amende de 5.000.000 (cinq millions) à 10.000.000 (dix millions) F CFA ou de l'une de ces deux peines seulement, celui qui publie ou propage par voie de communications électroniques ou d'un système d'information, une nouvelle sans pouvoir en rapporter la preuve de véracité ou justifier qu'il avait de bonnes raisons de croire à la vérité de ladite nouvelle.

(ii) Les peines prévues à l'alinéa 1 ci-dessus sont doublées lorsque l'infraction est commise dans le but de porter atteinte à la paix publique.

Ces sections ont été largement et à plusieurs reprises diffusées par SMS aux abonnés pendant la fermeture sans précédent de 93 jours de l'Internet dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-ouest du pays, du 17 janvier au 20

avril 2017. Cette loi criminalise effectivement le discours en ligne lorsqu'on ne peut "attester la véracité" des informations publiées ou diffusées en ligne.

La loi sur la cybersécurité et la cybercriminalité de 2010 ne parvient pas à inclure des mesures de protection suffisantes contre les abus de pouvoir et de la vie privée, qui peuvent affecter les journalistes et leurs sources en ligne ou hors ligne. Cette loi prévoit également des fournisseurs de contenu et de services ainsi que des réseaux sociaux responsables du contenu hébergé sur leurs serveurs. Le résultat global est un effet paralysant sur la liberté d'expression parce qu'il crée un cadre juridique qui peut facilement être utilisé pour réduire la dissidence ou exercer des représailles contre ceux qui publient des rapports peu flatteurs sur le gouvernement au pouvoir.

La loi antiterroriste de décembre 2014 sur la répression des actes de terrorisme au Cameroun a été une initiative bienvenue dans la lutte contre l'organisation terroriste Boko Haram dans le nord du pays. Cependant, sa violation potentielle des droits et libertés fondamentaux de l'homme protégés par la constitution du Cameroun et le droit international a été immédiatement révélée par le flot de critiques qui a suivi sa promulgation. De nombreux commentateurs ont fait l'écho de la définition vague du terrorisme en vertu de laquelle la loi pouvait menacer la liberté d'expression, la liberté d'opinion, la liberté d'association et la liberté de participer à des manifestations publiques.

Une application arbitraire de la loi antiterroriste entraînera une sanction disproportionnée pour l'exercice des droits et libertés, comme en témoigne lorsque l'Internet a été arrêté au Cameroun.

De même, le choix du tribunal militaire sous la juridiction compétente uniquement pour une interprétation juridique de la loi de lutte contre le terrorisme est aussi une source d'inquiétude. La désignation des tribunaux militaires pour juger des civils en contradiction avec le droit à un procès équitable en vertu du Pacte International sur les civils et les droits politiques. Les tribunaux militaires ne sont pas des tribunaux indépendants et impartiaux, parce que faisant partie des forces armées qu'ils relèvent de la branche exécutive du gouvernement. Là encore, la loi antiterroriste, qui prévoit des peines disproportionnées pour des délits vaguement définis, n'offre pas la possibilité d'un procès équitable conformément aux normes internationales relatives aux droits de l'homme.

### **Profil de droits numériques:**

Du 17 janvier au 20 avril 2017 – une période de 93 jours - la plus longue fermeture d'Internet en Afrique a été mise en œuvre dans les régions anglophones du Nord-Ouest et le sud-ouest du Cameroun. En réponse à des protestations politiques de ses citoyens parlant d'expression anglaise, appelant à une plus grande participation socio-politique ; la fermeture d'Internet a suivi les arrestations massives de citoyens, en particulier les journalistes et les blogueurs. Cette mesure prise par le gouvernement Camerounais mettant en vedette les violations de droits numériques en Afrique en 2017, en raison de son ampleur et de l'impact.

Access Now, une organisation de la société civile travaillant pour la défense des droits numériques, a estimé le coût de la fermeture d'Internet de 93 jours de l'économie camerounaise à 4,5 millions de dollars<sup>19</sup>. Une analyse des 30 premiers jours de fermeture de l'Internet au Cameroun a révélé que le coût total des dépenses municipales mensuelles pour l'ensemble des 58 Départements du Cameroun était de 1 446 000 dollars (880

---

<sup>19</sup> « Victoire au Cameroun : après 93 jours, l'internet est de retour ». Access Now, 20 avril 2017. <http://bit.ly/2fxMaUc>

millions de francs CFA). Les défis posés à la communauté des affaires (en particulier l'industrie de la technologie) par la fermeture d'Internet sont bien documentés<sup>20</sup>. Cependant, alors que les coûts économiques de la fermeture d'Internet sont bien connus, moins connues sont les histoires de souffrances humaines et des occasions manquées, résultant de la fermeture d'Internet. Illustrées dans la section «les profils humains d'arrêt de l'Internet» de ce rapport, ces histoires montrent les implications intensément personnelles d'une fermeture d'Internet au développement humain et au bien-être.

Un deuxième arrêt de l'Internet<sup>21</sup> a également été signalé au Cameroun, à la suite d'affrontements continus entre les manifestants indépendantistes anglophones du Cameroun et les forces gouvernementales. Encore une fois, le gouvernement a ordonné la fermeture d'Internet dans les régions anglophones du pays, tandis que les sites de médias sociaux étaient inaccessibles dans le reste du pays. MTN Cameroun, le plus grand opérateur de téléphonie mobile du pays, a envoyé des messages dans la soirée du 1er octobre, faisant savoir qu'il y avait des problèmes avec la connexion internet<sup>22</sup>. Les rapports du Cameroun en novembre indiquent également que les interruptions d'Internet persistent toujours dans le pays, en particulier dans les régions anglophones du pays et que de nombreux citoyens sont obligés d'utiliser des réseaux privés virtuels (VPN).



---

<sup>20</sup> Abdi Dahir de Latif, « sous le choc de l'arrêt de l'internet, les Start-up au Cameroun ont créé un « camp de réfugiés d'internet ». Quartz Africa, 28 mars 2017. <http://bit.ly/2hd0ZPF>

<sup>21</sup> Julie Owono, « nouvel arrêt Internet ordonné au Cameroun ». Internet Sans frontières, 2 octobre 2017. <http://bit.ly/2xcG2Xy>

<sup>22</sup> « Cameroun, Internet fermé aux séparatistes ». BBC News, 2 octobre 2017. <http://bbc.in/2xPMhT4>



## République Démocratique du Congo

Avec une population de 78,736,150 habitants, et un taux de pénétration de l'Internet de 6,21 %, la République Démocratique du Congo au cours des dernières années est apparu comme l'un des pays plus importants en matière de violations des droits numériques dans la région d'Afrique centrale. Les Fournisseurs d'Accès Internet opérant dans le pays incluent la Société Congolaise des Postes et des Télécommunications (SCPT), le groupe Orange et Bharti Airtel<sup>23</sup>.

La loi n ° 013-2002 du 16 octobre 2002<sup>24</sup> est le principal instrument juridique contre les droits numériques en RDC, et elle confère au gouvernement le pouvoir de prendre le contrôle des installations de télécommunication dans l'intérêt de la sécurité nationale ou la défense publique. Cette législation a largement contribué à mettre en œuvre les arrêts d'Internet dans le pays ces dernières années

Le gouvernement a également entamé des plans visant à mettre à jour la loi-cadre 013-2002 sur les télécommunications, ainsi que la loi sur les transactions électroniques et une loi portant modification de la loi instituant le régulateur - l'Autorité de la Poste et des Télécommunications du Congo (ARPTC)<sup>25</sup>. Le gouvernement prévoit d'y parvenir grâce à un nouveau projet de loi sur les télécommunications et les TIC, qui a été rédigé sans consultation publique et conserve la plupart des menaces sur les droits numériques comme l'octroi au gouvernement du droit d'interférer dans les communications et les pouvoirs de surveillance.

De plus, un certain nombre de lois, activées, pourraient être utilisées pour porter atteinte au droit à la liberté d'expression et aux droits numériques en général. Ceux-ci incluent<sup>26</sup>:

L'article 150 (h) du Code pénal de 1940, qui érige en infraction le fait de ne pas publier les noms complets et la bonne adresse de l'auteur ou de l'éditeur de tout écrit.

---

<sup>23</sup> BuddeComm, de la «République Démocratique du Congo - Télécoms, Mobile et Haut Débit - Statistiques et Analyses ». <http://bit.ly/2yvcjKa>

<sup>24</sup> DLA Piper, « Lois sur les télécommunications du monde ». République Démocratique du Congo. <http://bit.ly/2wY75uu>

<sup>25</sup> «Le Parlement de la République Démocratique du Congo exhorté à adopter des lois en faveur des droits des citoyens en ligne». CIPESA, 15 juin 2017. <http://bit.ly/2hApwyc>

<sup>26</sup> Justine Limpitlaw, «Manuel de droit des médias pour l'Afrique australe, Volume 2», République démocratique du Congo : Konrad Adenauer Stiftung. <http://bit.ly/2xMQgBO>

Les articles 76 et 77 de la loi 96-002 de 1996 sur la liberté de la presse érigent en infraction le fait « d'inciter autrui (que ce soit par des discours, écrits, images ou autres moyens écrits) à commettre des infractions punissables: vol, assassinat, pillage, tout acte menaçant la stabilité de l'Etat ».

L'article 77 de cette loi érige également en infraction toute publication qui offense le président.

Il est également important de préciser que les dispositions de la Constitution relatives à la liberté d'expression (telles que la liberté d'expression et l'accès à l'information) sont très problématiques dans la mesure où ces dispositions contiennent des limitations internes telles que le respect de la morale et l'ordre public.

### **Profil de droits numériques:**

En août 2017, les autorités de la République Démocratique du Congo ont mandaté des compagnies de télécommunications à ralentir la bande passante Internet, ce qui a restreint la capacité du public à télécharger des images à travers les médias sociaux<sup>27</sup>. Cela faisait suite au refus du Président de démissionner après l'expiration de son mandat en décembre 2016, lorsqu'une interruption de l'Internet a également été mise en place dans le pays. Comme ce fut le cas au Cameroun, cela signifie que la République Démocratique du Congo a mis en place deux perturbations Internet en l'espace de quelques mois, démontrant l'audace croissante du gouvernement à utiliser les fermetures d'Internet pour étouffer la dissidence. La volonté du gouvernement de mettre en œuvre des actes de censure drastiques tels que les fermetures d'Internet est parfois le signe d'une société civile faible. À cet égard, la région de l'Afrique centrale est devenue une zone où l'intervention de la société civile doit être renforcée. Au cours des deux dernières années, il y a eu 7 incidents distincts de perturbations de l'Internet dans 5 pays de la région - le plus élevé en Afrique avec une tendance inquiétante.



---

<sup>27</sup> «Le Congo commande un ralentissement de l'internet pour restreindre les médias sociaux: source télécoms». Reuters, 7 août 2017. <http://reut.rs/2xIyM9o>



## République du Congo

La République du Congo a une population de 5 125 820 habitants avec un taux de pénétration de l'Internet de 8,12 %. Les Fournisseurs d'Accès Internet opérant dans le pays incluent Alink Telecom Congo Telecom, MTN Congo, AMC Telecom, Offis, Azur-Wifly, Airtel Congo et Mobi..

### Profil de droits numériques:

Le 11 juin, alors que le pays s'approchait des élections législatives et que l'opposition manifestait, l'accès Internet à la République du Congo a été coupé. L'explication officielle donnée par le gouvernement était qu'un navire de pêche au large a coupé le système de câble continental du pays. Cette position, mise en doute par une partie du public, a été corroborée par MTN Congo et plusieurs médias parrainés par le gouvernement<sup>28</sup>. Le doute exprimé dans certains milieux de la société congolaise quant à l'origine de la perturbation de l'Internet n'est pas infondé. Le fait que la perturbation se soit produite au milieu des manifestations de l'opposition dans le pays a soulevé des soupçons, étant donné que le gouvernement a réussi à perturber les services de télécommunications autour des élections de mars 2016. Cependant, la connexion Internet a été rétablie après deux semaines<sup>29</sup>.

<sup>28</sup> Brett L. Carter, « Quelque chose se passe au Congo-Brazzaville ». African Arguments, 20 juin 2017. <http://bit.ly/2iEXt0H>

<sup>29</sup> Ismail Akwei, « Connexion Internet restaurée au Congo-Brazzaville après 15 jours ». Africanews, 27 juin 2017. <http://bit.ly/2iE3St4>



## Égypte

Avec une population de 95,688,680 habitants et un taux de pénétration de l'Internet de 39.21 %, l'Égypte a une des populations les plus élevées, utilisateurs d'Internet en Afrique. Les Fournisseurs d'Accès Internet sont nombreux en Égypte et incluent Etisalat Misr, Nile online (EG), TE Data, Vodafone et Link Egypt.

Les droits numériques en Égypte ont été largement influencés par la politique turbulente du pays au cours des dernières années. Les droits numériques ont porté le poids de la tentative actuelle du gouvernement militaire de maintenir le pouvoir par tous les moyens et d'empêcher la démocratie de s'implanter dans le pays. La législation et les politiques en Égypte qui violent les droits numériques montrent souvent la main du gouvernement contre la liberté de l'Internet. La loi antiterroriste de 2015, par exemple, a souvent été utilisée pour faire taire les critiques du gouvernement. L'article 29 de la loi autorise la condamnation à une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 10 ans pour avoir créé un compte sur les médias sociaux qui favorise des activités «terroristes» ou «nuit aux intérêts nationaux»<sup>30</sup>. En vertu de la loi sur la réglementation des télécommunications, les fournisseurs de services Internet doivent donner accès à tous les équipements et logiciels nécessaires aux forces armées et aux agences de sécurité nationale pour exercer leur pouvoir, ceci en violation flagrante des droits à la vie privée.<sup>31</sup>

Les journalistes en ligne ont notamment payé un lourd tribut pour leur reportage gratuit sur la situation politique tendue en Égypte, faisant du pays l'un des endroits les plus dangereux pour les journalistes en Afrique.

Les événements qui marqueront la scène des droits numériques en Égypte en 2017 ont véritablement commencé en décembre 2016, lorsque les autorités égyptiennes ont censuré l'accès à l'application de messagerie cryptée,<sup>32</sup> avec de nombreux utilisateurs dans le pays, incapables d'utiliser le service. En réponse, le 21 Décembre 2016, Open Whisper Systems a mis à jour la version Android de l'application, qui comprend des techniques anti-censures pour les utilisateurs susceptibles d'être basés en Égypte.

En avril, il est apparu que 60 membres du Parlement égyptien ont approuvé un projet de loi sur les médias sociaux<sup>33</sup>, qui, s'il est approuvé, permettrait aux autorités d'obtenir que les citoyens égyptiens enregistrent leurs coordonnées auprès du gouvernement afin d'accéder aux sites de médias sociaux tels que Facebook et Twitter. Le projet de loi prévoit également une peine d'emprisonnement de six mois et une amende pour les dissidents.

<sup>30</sup> « Égypte : 10 ans de prison pour avoir insulté le Président une atteinte scandaleuse à la liberté d'expression ». Amnesty International, 13 avril 2017. <http://bit.ly/2xjEKeM>

<sup>31</sup> Marwa Morgan, « Comment la surveillance, les trolls et la crainte d'arrestation affectent les journalistes de l'Égypte ». Comité pour la Protection des Journalistes, 12 juin 2017. <http://bit.ly/2xxmDnU>

<sup>32</sup> Joseph Cox, «Signal Claims Egypt Is Blocking Access to Encrypted Messaging App». Motherboard, 19 décembre 2016. <http://bit.ly/2xx4oPs>

<sup>33</sup> Afef Abrougui, «Un projet de loi obligerait les utilisateurs des médias sociaux égyptiens à s'inscrire auprès du gouvernement». Advox Global Voices, 5 mai 2017. <http://bit.ly/2w9zI34>

### Profil de droits numériques:

Le 12 avril, un tribunal d'Alexandrie a condamné l'avocat Mohamed Ramadan à 10 ans de prison<sup>34</sup>, et cinq ans d'assignation à résidence avec une interdiction de cinq ans d'utiliser Internet. Pour un message sur Facebook critiquant le président, il a été reconnu coupable d'avoir insulté ce dernier, abus des médias sociaux et incitation à la violence en vertu de la loi antiterroriste, démontrant le danger que représente la loi pour la liberté d'expression en Égypte.

En 2017, le gouvernement égyptien a mis en œuvre l'un des programmes de surveillance et de censure les plus complets de l'Afrique. Cela inclut le blocage de sites Web au moins 21<sup>35</sup> tels que les principaux sites de nouvelles, bloquant l'accès au réseau Tor<sup>36</sup> (dont les citoyens utilisent pour la navigation anonyme) et la surveillance intensive des journalistes en ligne<sup>37</sup>, qui a conduit à un climat de peur et l'autocensure dans les rangs des blogueurs et des journalistes en ligne..



<sup>34</sup> « Egypte : 10 ans de prison pour avoir insulté le Président une atteinte scandaleuse à la liberté d'expression ». Amnesty International, 13 avril 2017. <http://bit.ly/2kJXLnZ>

<sup>35</sup> Ahmed Aboulenein, « l'Égypte bloque 21 sites pour « terrorisme » et "fausses nouvelles" ». Reuters, 24 mai 2017. <http://reut.rs/2yL3Fs>

<sup>36</sup> Maria Xynou, Vasilis Ververis, Arturo Filastò et Wafa Ben Hassine. « #EgyptCensors: Preuve des récents événements de censure en Egypte ». Open Observatory for Network Interference (OONI), 19 juin 2017. <http://bit.ly/2gogmof>

<sup>37</sup> Marwa Morgan, « Comment la surveillance, les trolls et la crainte d'arrestation affectent les journalistes de l'Égypte ». Comité pour la Protection des Journalistes, 12 juin 2017. <http://bit.ly/2xxmDnU>



## Éthiopie

L'Éthiopie a une population de 102,403,200 habitants et un taux de pénétration de l'Internet de 15.37 %. L'Éthiopie est unique en Afrique pour avoir un très puissant monopole d'État sur les télécommunications et les services Internet par le biais de Ethio Telecom. Les lois généralement utilisées pour empiéter sur les droits numériques comprennent la Proclamation sur les fraudes en matière de télécommunications, la Proclamation sur le crime informatique et la loi antiterroriste..

### Profil de droits numériques:

Le leadership de l'Éthiopie sur le continent pour des fermetures d'Internet est bien connu. En 2016, les services Twitter et Whatsapp ont été fermés dans la région d'Oromia en Éthiopie en réponse aux protestations de citoyens cherchant une plus grande inclusion socio-politique dans le pays, et aussi pour empêcher la fuite des questions d'examen pour les étudiants de 10<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> grade.

L'Éthiopie a poursuivi la tendance des fermetures d'Internet en 2017 avec les interruptions signalées lors des examens nationaux de fin d'études pour plus d'un million d'élèves du secondaire<sup>38</sup>. La fermeture d'Internet en Éthiopie a été confirmée par des sources de données accessibles au public sur les perturbations du réseau Internet telles que Ripe Atlas, qui reflétait une baisse du trafic Internet en provenance de l'Éthiopie.

En 2017, de nombreux citoyens éthiopiens ont été arrêtés pour des commentaires faits en ligne. Parmi ceux-ci, Yonatan Tesfaye, un homme politique de l'opposition, a été condamné le 25 mai à une peine de six ans de prison après avoir été reconnu coupable d'avoir «encouragé le terrorisme», pour avoir fait des commentaires sur Facebook<sup>39</sup>. Sa condamnation pour avoir critiqué l'usage excessif de la force par le gouvernement contre les manifestants de la région d'Oromia montre comment la loi antiterroriste éthiopienne a été utilisée pour étouffer la liberté d'expression dans le pays.

De même en mai, Getachew Shiferaw, l'ancien rédacteur en chef du journal d'opposition Negere Ethiopia, a été condamné à un an et six mois de prison pour avoir fait ce que le gouvernement considérait comme « commentaire incitant » dans un message privé qu'il avait envoyé à ses collègues sur l'application Facebook Messenger<sup>40</sup>. En réalité, les soi-disant commentaires incitateurs étaient vraiment une critique du gouvernement.

Également en Éthiopie, la Cour suprême a décidé le 6 avril 2017 que deux blogueurs de la Zone 9, bloquant sur les droits humains, la bonne gouvernance et la justice sociale dans le pays, et qui avaient été acquittés des

<sup>38</sup> «L'Éthiopie impose une panne totale d'Internet pour protéger l'intégrité des examens ». Africanews, 31 mai 2017 <http://bit.ly/2x15tMZ>

<sup>39</sup> «Un politicien éthiopien emprisonné pendant six ans pour des commentaires sur Facebook». BBC News, 25 mai 2017. <http://bbc.in/2vVJLZD>

<sup>40</sup> «Un manifestant éthiopien condamné à six ans de prison pour des articles sur Facebook». Advox Global Voices, 26 mai 2017. <http://bit.ly/2wrPypk>

accusations de terrorisme, devraient faire face à des accusations pour incitation à la violence à travers leur écriture. En cas de condamnation, ils encourent une peine maximale de 10 ans<sup>41</sup>.

Les artistes ont également été soumis à la forte répression du gouvernement éthiopien sur la liberté d'expression. En juin, Seena Solomon, un talent musical émergent en Éthiopie, a été arrêté avec ses producteurs et interprètes pour avoir téléchargé de la «musique de résistance» sur YouTube<sup>42</sup>. Seena, étant membre du groupe ethnique d'Oromia en Éthiopie, et avait utilisé sa musique pour accréditer les aspirations de sa communauté à une plus grande inclusion en Éthiopie - un acte que le gouvernement a qualifié d'incitation. Cela fait suite à l'arrestation de Temeri Mekonen, un autre musicien populaire, également pour incitation par la musique. L'arrestation de musiciens pour des messages sur YouTube en Éthiopie n'est qu'un autre reflet de l'environnement étouffant la liberté d'expression dans le pays.

L'Éthiopie est l'un des États africains les plus restrictifs en matière de liberté d'expression et de droits numériques. Le gouvernement a une longue histoire de surveillance de masse des citoyens et d'arrestations pour critiques. Cela met en évidence le fait que ces profils partagés ne reflètent que certains des cas qui ont été portés à la connaissance du public. L'impunité au sein du gouvernement pour perpétuer les violations des droits numériques comme les fermetures d'Internet est reflétée dans une citation attribuée au Dr. Debretsion Gebremichael, ministre éthiopien du développement, des Technologies de l'Information et des Communications, lors d'un entretien avec Horn Affairs, une agence de presse en ligne sur la fermeture de l'Internet en mai 2017 en Éthiopie. Dr. Gebremichael, dont le portefeuille comprend la supervision d'Ethio-telecom, le monopole d'État, a déclaré:

*« Vous n'avez pas besoin d'un monopole pour fermer Internet, il vous suffit d'être un gouvernement. »*

Rares sont ceux qui argumenteront contre le fait que l'Éthiopie est peut-être l'environnement le plus répressif pour les droits numériques en Afrique, et devrait être le point de convergence d'efforts plus intenses de la société civile.



---

<sup>41</sup> «La Cour suprême d'Éthiopie affirme que deux blogueurs de la zone 9 devraient faire face à des accusations d'incitation». Comité pour la Protection des Journalistes, 6 avril 2017. <http://bit.ly/2vVRvuC>

<sup>42</sup> « Musiciens éthiopiens inculpés de terrorisme pour « incitation » des paroles de la chanson ». Advox Global Voices, 14 juillet 2017. <http://bit.ly/2xn6otm>



## Gambie

La Gambie a une population de 3 719 300 habitants et un taux de pénétration de l'Internet de 18,5 %. Les Fournisseurs d'Accès Internet opérant en Gambie incluent Gamtel QuantumNet, Netpage et Airtip.

La constitution de 1997 garantit la liberté d'expression et la liberté de la presse, bien que les libertés fondamentales aient été sévèrement restreintes sous l'ancien président Yahya Jammeh, qui a été défait aux élections de décembre 2016 par le président Adama Barrow.

Au fil des ans, le gouvernement dirigé par Jammeh a réussi à modifier la législation existante afin d'augmenter les peines pour certaines infractions. Dans certains cas, des lois draconiennes ont été adoptées pour miner davantage la liberté d'expression et la liberté des médias. Le code pénal, qui avait déjà criminalisé la diffamation avec une peine d'emprisonnement minimale d'un an et de lourdes amendes, a été amendé en avril 2013 pour pénaliser à cinq ans de prison les individus pour «avoir donné de fausses informations aux fonctionnaires». Les analystes estiment que les amendements faisaient partir des efforts visant à intimider les citoyens, les journalistes et les lanceurs d'alerte potentiels de la recherche d'un recours légal pour les abus qu'ils subissent souvent aux mains des autorités.

Une législation ciblant spécifiquement les Technologies de l'Informations et de la Communication a été adoptée en juillet 2013 sous la forme d'amendements à la loi de 2009 sur l'Information et la Communication. En vertu des nouveaux amendements, la dissidence en ligne est spécifiquement incriminée avec des peines pouvant aller jusqu'à 15 ans de prison, amendes pouvant atteindre 3 millions GMD (environ US\$ 100 000) ou les deux, pour avoir utilisé Internet pour critiquer, usurper l'identité ou la propagation de fausses nouvelles sur les agents publics<sup>43</sup>.

Le secteur des télécommunications est réglementé en vertu de la loi de 2001 sur les organismes publics de réglementation de la Gambie, qui a institué l'Autorité de Réglementation des Services Publics (ARSP) en 2004 pour réglementer les activités des fournisseurs de services de télécommunication et autres services publics.

---

<sup>43</sup> «Rapport 2015 Liberté sur le Net ». Freedom House, Washington DC.

## Profil de droits numériques:

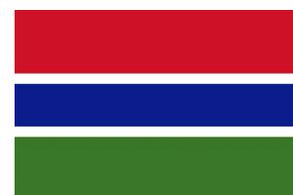
Les arrestations et les poursuites de journalistes en ligne et d'utilisateurs de TIC pour des expressions en ligne faisaient partir d'une caractéristique commune en Gambie depuis de nombreuses années, même si l'on espère que la transition démocratique dans le pays améliorera les droits numériques.

Après le rejet par le président Jammeh des résultats des élections de décembre 2016, le hashtag #GambiaHasDecided<sup>44</sup> a commencé à se tourner vers la sphère du blog gambien et régional. Un mouvement civil a émergé des activités d'organisation de hashtag, en imprimant des T-shirts et en érigeant des panneaux d'affichage. Au cours des cinq semaines (9 décembre - 21 janvier) d'impasse politique, certains membres de la société civile ont été contraints de fuir le pays, à la suite de menaces de mort. Malgré l'environnement hostile sous Jammeh, les militants gambiens (en ligne et hors ligne) ont tenu bon et ont rendu de grands services à leurs hommes et à leurs femmes.

Entre les mois de juillet et août 2017, un groupe de soldats a été arrêté et détenu<sup>45</sup> pour avoir prétendument dirigé un groupe WhatsApp avec des messages hostiles à la sécurité nationale. Les soldats ont également été accusés de loyauté envers l'ancien président (Yahya Jammeh) et ont tenté de déstabiliser le pays. Ils restent en détention sans inculpation.

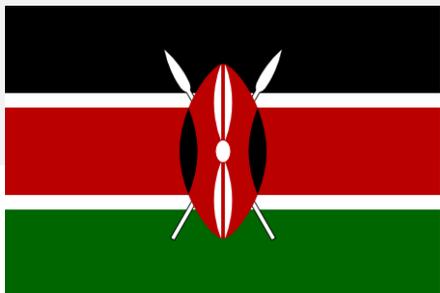
À la fin d'octobre 2017, le hashtag #OccupyWestField a commencé à être tendance alors que les activistes planifiaient une manifestation pacifique au siège de la compagnie nationale de l'eau et de l'électricité. Le hashtag a suscité énormément d'intérêt alors que la population se débattait avec de graves coupures de courant électrique et des pénuries d'eau. Selon les exigences locales, les mobilisateurs derrière le hashtag ont demandé une autorisation à la police pour la manifestation pacifique. Malheureusement, le bureau de l'Inspecteur Général de la Police (IGP) a rejeté la demande et déployé une police anti-émeute sur le site de la manifestation prévue.

Des arrestations des membres du groupe WhatsApp au refus du hashtag #OccupyWestField, il y a un soupçon réel que la nouvelle administration a l'intention d'utiliser les lois répressives promulguées par le président Jammeh. Dans l'ensemble, il y a un regain d'espoir pour l'amélioration des libertés civiles en Gambie, bien que les actions récentes du gouvernement en place soient une source de préoccupation.



<sup>44</sup> Muhammed Lamin Saidykhan, « #GambiaHasDecided : réflexions sur une transition dramatique ». Pambazuka News, 11 mai 2017. <http://bit.ly/2yGAF4h>

<sup>45</sup> Mustapha Darboe, Gambie : « Quatre soldats arrêtés pour mutinerie présumée ». SMBC News, 19 juillet 2017. <http://bit.ly/2ALydLt>



## Kenya

Le Kenya a une population de 48,461,570 habitants et un taux de pénétration de l'Internet de 26 %. Safaricom, Airtel, Telkom Kenya, Finserve Africa, Zuku, Liquid Telecom et Jamii Telcom sont des Fournisseurs d'Accès Internet opérant dans ce pays d'Afrique orientale.

L'année 2017 étant une année électorale au Kenya, la loi sur la cohésion et l'intégration nationale, qui prévoit des peines pour les discours haineux, a été présentée comme une voie juridique permettant d'interdire la liberté d'expression en ligne dans le pays. En outre, l'article 24 de la constitution kenyane prévoit des conditions limitant les droits et libertés fondamentales ainsi que l'article 36 de la loi sur les services nationaux de renseignement limite le droit à la vie privée dans la Constitution (art. 31) en cas de suspicion d'acte terroriste.

### Profil de droits numériques:

Au début de l'année, l'Autorité des Communications du Kenya a demandé des pouvoirs pour surveiller les appels et les SMS des Kenyans<sup>46</sup>. Dans un mouvement similaire qui montre clairement la main d'un gouvernement préparant les élections d'août 2017, les autorités ont avoir acheté du matériel de surveillance d'une valeur totale de 9,3 millions de dollars pour surveiller les médias sociaux et les téléphones portables et qu'Internet pourrait être fermé en cas de violence électorale<sup>47</sup>.

Bien que ces mesures aient été ostensiblement prises pour empêcher la répétition des violences électorales lors des élections de 2007 dans le pays où plus d'un millier de personnes ont perdu la vie et des centaines de milliers ont été déplacées ; l'absence de garanties juridiques claires pour protéger la vie privée des citoyens une menace pour les droits numériques. Les politiques prises par le gouvernement kenyan pour sauvegarder les élections comprennent également l'annonce de plans visant à restreindre les commentaires politiques<sup>48</sup>, dans un geste qui limite les critiques observées, la liberté d'expression et la participation active des citoyens aux élections

Lorsque Facebook a annoncé son intention de lancer un outil éducatif en anglais et en swahili pour limiter la propagation de fausses nouvelles et de discours haineux sur son site<sup>49</sup>, le gouvernement a profité de l'occasion pour dénoncer l'utilisation inappropriée des médias sociaux pendant les élections. Pendant et après les élections du 8 août 2017 et les élections répétées le 26 octobre, les autorités kenyanes ont suivi l'exemple du Nigeria en 2015 et du Ghana en 2016 en ne fermant pas Internet, démontrant que les fermetures d'Internet en Afrique pendant les élections et les processus politiques devraient ne pas être une position par défaut. Il est à espérer

<sup>46</sup> Edwin Okoth, «Big Brother could start tapping your calls, texts from next week». Daily Nation, 17 février 2017. <http://bit.ly/2eZLDdb>

<sup>47</sup> «Le Kenya pourrait «bloquer Internet» pendant les élections». BBC News 13 janvier 2017. <http://bbc.in/2jEY3o>

<sup>48</sup> « Le Kenya vise à restreindre les commentaires politiques sur les médias sociaux avant les élections », 5 juillet 2017. <http://bit.ly/2xrqenF>

<sup>49</sup> Abdi Dahir de Latif, « Facebook a rejoint la bataille pour lutter contre les fausses nouvelles au Kenya ». Quartz Africa, 2 août 2017. <http://bit.ly/2x8fbzL>

qu'Internet restera en place et que les droits numériques seront respectés au Kenya à mesure que la situation politique du pays se déploiera.

Néanmoins, des progrès considérables ont été réalisés au cours de l'année dans la défense des droits numériques. Dans une décision historique, un tribunal Kenyan a déclaré illégal l'article 194 du code pénal du pays, qui crée l'infraction de diffamation et avait été utilisé pour restreindre la liberté d'expression en ligne dans le pays<sup>50</sup>. Il y avait aussi une contestation judiciaire des plans du gouvernement pour la surveillance des citoyens, un tribunal a temporairement mis en attente les plans<sup>51</sup>.

En outre, et peut-être en établissant une nouvelle tendance, deux administrateurs de groupes Whatsapp ont été arrêtés au cours des élections en août pour avoir prétendument partagé des messages haineux<sup>52</sup> et de fausses nouvelles<sup>53</sup>. Japheth Mulewa et Langton Jamil ont tous deux été arrêtés dans des incidents distincts pour avoir partagé des discours de haine et des fausses nouvelles respectivement.

Il y a également eu des arrestations de citoyens pour des messages et des commentaires faits en ligne. A peine au début de l'année, le 14 janvier, Seth Mutugi, un employé du département des communications du comté de Meru, a été arrêté pour un message Facebook diffamatoire<sup>54</sup> posté le 6 janvier à propos de l'exécutif du comté de Meru pour les sports, le genre, la jeunesse et les services sociaux. Un message avait allégué l'inconvenance dans l'appel d'offres du contrat pour le stade Kinoru. Le blogueur Robert Alai a été arrêté le 18 août 2017 pour une histoire mettant en scène des photos de membres de la famille présidentielle du Kenya<sup>55</sup> dans un hôpital qu'il a publié sur sa page Facebook. Le blogueur Elijah Kinyanjui a été rejoint dans une affaire de diffamation par l'honorable John Mututho pour un message de Whatsapp<sup>56</sup> alléguant des transactions financières inappropriées, ce que M. Mututho a nié

Bien qu'il n'y ait eu aucune perturbation de la connectivité Internet au Kenya lors des élections du 8 août et du 26 octobre, l'atmosphère politique dans le pays a été tendue lorsqu'un tribunal a invalidé les résultats des élections qui ont vu le président sortant Uhuru Kenyatta vainqueur. En outre, le 10 octobre, le candidat de l'opposition, Raila Odinga, s'est retiré de la reprise des élections, expliquant que les réformes nécessaires pour garantir une élection crédible n'ont pas été mises en œuvre.



<sup>50</sup> «Kenya: la Cour abolit les lois pénales sur la diffamation». Communiqué de presse de l'article 19, 6 février 2017. <http://bit.ly/2yiUGOj>

<sup>51</sup> Mohammed Yusuf, «La Cour du Kenya confirme la suspension de la surveillance des téléphones mobiles ». Voice of America (Afrique), 6 mars 2017. <http://bit.ly/2jCAKTy>

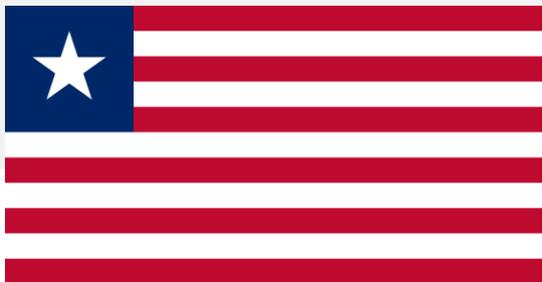
<sup>52</sup> Alphonse Gari, «Administrateur du groupe WhatsApp tenu pour avoir prétendument diffuser des messages haineux». The Star, 17 août 2017. <http://bit.ly/2w2zT05>

<sup>53</sup> Ismail Akwei, «Un kényan détenu sur des messages haineux post-électoraux sur WhatsApp». <http://bit.ly/2f5ECHM>

<sup>54</sup> Shitemi Khamadi, «Seth Mutugi, agent de Comté de Meru arrêté pour diffamation sur Facebook ». #iFreeKenya, 15 janvier 2017. <http://bit.ly/2xMsQgH>

<sup>55</sup> «Le blogueur Robert Alai arrêté après des fuites de photos de la famille kenyatta à l'hôpital», NairobiNews, 19 août 2017. <http://bit.ly/2xbyKrb>

<sup>56</sup> Shitemi Khamadi, «John Mututho a intenté une action en justice contre Safaricom, WhatsApp, Google pour diffamation ». #iFreeKenya, 17 août 2017. <http://bit.ly/2wtLEBh>



## Libéria

Le Libéria a une population de 4, 613, 820 habitants et un taux de pénétration de l'Internet de 7,32 %. Les Fournisseurs d'Accès Internet au Libéria incluent LibTelCo (anciennement Libéria Telecommunication Corporation), Lone Star, Orange Liberia et Nova Phone.

### Profil de droits numériques:

Alors qu'il n'y a aucun cas de violations de droits numériques à déclarer pour le Libéria, le pays a atteint un jalon en matière de droits numériques qui a été difficile à trouver dans la plupart des pays d'Afrique en 2017. Cette étape s'applique dans le projet de loi de décriminalisation des délits de presse, en particulier la diffamation, qui est l'une des voies juridiques les plus largement utilisées pour étouffer la liberté d'expression en Afrique

À cet effet, le 20 juillet 2017, la Présidente du Libéria, Ellen Johnson Sirleaf, a présenté au parlement national un projet de loi intitulé «Loi portant modification de la loi pénale révisée de 1978 sur les codes libériens»<sup>57</sup>. Ce projet de loi devait être signé avant les élections générales du Liberia en octobre 2017, et l'on espère que la décriminalisation de la diffamation au Libéria conduira à un environnement où la liberté d'expression est respectée, dans la pratique. On espère également que cette initiative audacieuse au Libéria conduira à des changements progressifs dans la législation à travers l'Afrique, où les lois sur la presse ont été généralement utilisées pour museler la presse et limiter la liberté d'expression en ligne.

Cependant, les rapports du Libéria<sup>58</sup> suggèrent que le projet de loi n'a pas été adopté comme prévu. Les Libériens ont exprimé leurs craintes que l'installation d'un nouveau gouvernement puisse conduire à l'abandon de ce projet de loi et à un retour au statu quo dans le pays. Le projet de loi représente une brillante étincelle dans les droits numériques et nous espérons que le nouveau gouvernement achèvera le processus de son adoption.

<sup>57</sup> «La présidente Sirleaf soumet un projet de loi anti-criminelle au Parlement». Media Foundation for West Africa, 4 août 2017. <http://bit.ly/2hk7ekP>

<sup>58</sup> Abed-Nego Davis, « Liberia : Rép Dunah «Not Sure of Decriminalizing Anti-Free Speech Bill Passage»». Daily Observer, 28 septembre 2017. <http://bit.ly/2zG1N7N>



## Malawi

Le Malawi a une population de 18, 298, 679 habitants et un taux de pénétration d'Internet de 9,61 %. Il y a 50 Fournisseurs d'Accès Internet sous licence au Malawi et 6 opérateurs de télécommunications sous licence, à savoir, Malawi Telecommunications Limited, Telekom Networks Malawi Limited, Airtel Malawi, Access Communications, Lacell, et Celcom.

### Profil de droits numériques:

Bien que le Malawi ait enregistré des cas isolés de violation des droits numériques, le Parlement malawien a adopté en 2016 deux lois, à savoir la loi sur les communications de 2016 et la loi sur les transactions électroniques de la même année, qui pourraient porter atteinte aux droits des citoyens. Les deux textes législatifs sont entrés en vigueur le 1er juin 2017<sup>59</sup>.

La loi sur les communications prévoit la réglementation de la fourniture de services dans le secteur des communications électroniques et de la société de l'information au Malawi<sup>60</sup>. La partie XI de la loi comprenant les articles 92 à 94 prévoit l'enregistrement obligatoire des numéros génériques et des cartes SIM. Le paragraphe 92 (1) prévoit:

*«Toute personne qui utilise un numéro générique ou qui possède ou entend utiliser une carte SIM pour les services de téléphonie vocale doit enregistrer ce numéro générique ou cette carte auprès de tout détenteur de licence de communications électroniques ou du distributeur, agent ou concessionnaire du titulaire de licence, fournir ou vendre des numéros génériques ou des cartes SIM. »*<sup>61</sup>

Les opérateurs de réseau ou leurs agents sont tenus d'enregistrer des numéros génériques et des cartes SIM en obtenant et en remplissant, sous une forme, les informations suivantes: le nom complet de l'abonné; le numéro de carte d'identité, ou tout autre document prouvant l'identité de l'abonné; et l'adresse physique résidentielle et commerciale. Pour les abonnés potentiels qui sont des personnes morales, les opérateurs de réseau doivent obtenir les coordonnées de l'abonné, ainsi qu'une copie certifiée conforme du certificat d'inscription ou de constitution de l'abonné; licence d'entreprise; et, s'il y a lieu, le numéro du certificat d'identification du contribuable. Les opérateurs de réseau peuvent également obtenir de l'abonné potentiel toute autre information qu'ils jugent nécessaire<sup>62</sup>.

<sup>59</sup> La Gazette du gouvernement du Malawi

<sup>60</sup> Communications Act. 2016, Long titre.

<sup>61</sup> 2016, l'article 92, paragraphe 1 de la loi sur les communications

<sup>62</sup> Loi relative aux communications, 2016, article 92 (2)

Avant de remplir les conditions d'un abonné potentiel mentionné ci-dessus, un opérateur de réseau doit vérifier l'information et conserver des copies certifiées conformes des documents obtenus<sup>63</sup>. L'utilisation d'un numéro générique non enregistrée ou de la carte SIM est considérée comme une infraction criminelle passible d'une amende et de prison pour deux ans<sup>64</sup>. L'autorité de régulation des communications du Malawi a confirmé<sup>65</sup> que l'enregistrement obligatoire des cartes SIM a commencé en juin 2017 comme indiqué dans les médias<sup>66</sup>. Selon le gouvernement du Malawi, l'une des justifications pour l'enregistrement obligatoire des cartes SIM est indiquée pour être la lutte contre le crime<sup>67</sup>. Cependant, il n'a aucune preuve concluante indiquant que cette inscription des cartes SIM contribue à réduire la criminalité<sup>68</sup>. En revanche, les obligations d'inscription des cartes SIM africaines semblent être inscrites dans une tendance grandissante sur le continent venant du gouvernement pour le suivi et le contrôle de l'infrastructure des communications<sup>69</sup>. Comme l'a observé Frank La Rue, Rapporteur spécial des Nations Unies sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'expression, l'enregistrement de cartes SIM facilite l'établissement de bases de données exhaustives sur les utilisateurs, éradiquant le potentiel d'anonymat des communications, permettant le repérage et simplifiant la surveillance des communications. Les informations de ces utilisateurs SIM peuvent être partagées avec les services gouvernementaux et jumelées à d'autres bases de données privées et publiques, ce qui permet à l'État de créer des profils complets de citoyens individuels<sup>70</sup>.

En écrivant sur la vie privée en Afrique, Steve Song a souligné qu'avec un intercepteur d'identité d'abonné mobile international (IMSI catcher), il est possible pour les agences d'État d'écouter passivement le trafic de téléphonie mobile et de récupérer l'identité de tous les téléphones, qui peut ensuite être associée à des données d'enregistrement de la carte SIM pour identifier les personnes participant à une manifestation antigouvernementale dans une zone donnée<sup>71</sup>, ce qui permet aux gouvernements d'identifier et de cibler l'opposition politique<sup>72</sup>. En l'absence de législation sur la protection des données concrètes, l'enregistrement de cartes SIM peut menacer donc sérieusement la vie privée des citoyens et le droit de s'exprimer librement.

La partie XIX de la loi sur les communications traite de la surveillance et de l'application électroniques. L'article 167 confère à l'Autorité de régulation des communications du Malawi le pouvoir d'utiliser un système de surveillance électronique pour surveiller et faire respecter la conformité des titulaires de licence à la loi sur les communications. Il prévoit comme suit:

*« L'Administration utilise la technologie appropriée pour établir, installer et maintenir un système de surveillance électronique pour surveiller les activités des titulaires de permis afin d'assurer le respect de la présente loi et des licences délivrées par l'Autorité : Pourvu qu'un système ne soit pas utilisé pour surveiller le contenu réel des*

<sup>63</sup> 2016, l'article 92, paragraphe 3 de la Loi sur les communications

<sup>64</sup> 2016, l'article 94 de la Loi sur les communications

<sup>65</sup> Entretien avec Daniel Chiwoni, Directeur des Services Juridiques, Autorité de Régulation des Communications au Malawi.

<sup>66</sup> Nyasa Times, « Dausi précise que le Malawi commence l'enregistrement obligatoire de la carte SIM ». Nyasa Times, 11 juillet 2017, <http://bit.ly/2gvdt1n>

<sup>67</sup> Maravi Post, « L'enregistrement obligatoire de la carte SIM commence silencieusement au Malawi ». Maravi Post, 11 juillet 2017, <http://bit.ly/2xXJoaS>

<sup>68</sup> K. Donovan et A. Martin, « The Rise of African SIM Registration: The Emerging Dynamics of Regulatory Change », [2014] 19(2-3) premier lundi disponible sur <http://bit.ly/2zHeIID>

<sup>69</sup> ibid.

<sup>70</sup> Frank La Rue, Rapport du Rapporteur spécial sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression (Conseil de Droits de l'Homme des Nations Unies, 17 avril 2013), UN Doc A/HRC/23/40 p 19

<sup>71</sup> Steve Song, 35 raisons de s'inquiéter de la vie privée en Afrique, (*Many Possibilities*, 17 septembre 2012) disponible sur <http://bit.ly/2yZR6MS>

<sup>72</sup> Privacy International, le Zimbabwe, menace les droits de la vie privée avec la nouvelle base de données d'enregistrement des cartes SIM, (2 octobre 2013) disponible sur <http://bit.ly/2yJuPSC>

*communications, le trafic réseau ou à toute autre fin que pour son mandat de surveillance en vertu de la présente loi. »*<sup>73</sup>

Lorsque la mise en place du système de surveillance électronique nécessite une connexion avec le réseau d'un titulaire, le titulaire de la licence est tenu de fournir des sites d'interface appropriés entre le système de surveillance électronique et son réseau pour assurer la transmission directe des données au système de surveillance<sup>74</sup>.

Ainsi, d'une manière générale, la loi sur les communications permet de surveiller les activités des opérateurs de réseau par opposition à celles des abonnés. Cependant, il n'y a pas de délimitation claire dans la fourniture de ce qui constitue exactement les activités des opérateurs de réseau qui devraient être surveillées. Il suffit de dire qu'au moment de l'entrée en vigueur de la loi, l'autorité de régulation des communications du Malawi avait déjà acquis une technologie de surveillance électronique appelée SCGRT (Système Consolidé de Gestion et de la Réglementation des TIC) dont les capacités comprennent: surveillance de la qualité de service, prévention des fraudes, surveillance des revenus, interception de la voix, de l'audio, de l'Internet et des messages courts (SMS), de la gestion du spectre et de la facilitation du couplage par satellite à l'échelle mondiale<sup>75</sup>.

Deux citoyens du Malawi ont contesté la décision de l'autorité de régulation des communications du Malawi pour acquérir le SCGRT<sup>76</sup>. En justifiant sa décision d'acquérir le SCGRT, le Directeur Général de l'autorité de régulation des communications du Malawi a déclaré sous serment que le but du SCGRT était de permettre à l'autorité de surveiller en temps réel les activités des opérateurs de réseau pour assurer: i) l'exactitude des informations du trafic; (ii) la conformité aux normes de qualité de service; (iii) la vérification et l'enlèvement du trafic illicite; et (iv) contrôler la fraude qui affecte les revenus générés et les niveaux de droits de licence dus<sup>77</sup>.

Toutefois, la Cour d'appel suprême du Malawi, a reconnu que le déploiement du SCGRT présente une menace sérieuse pour les droits à la vie privée des citoyens, l'accès à l'information et de la liberté d'expression indiquant que :

*« Ce qui revient donc à dire, c'est que les deux parties conviennent que la machine en question est en effet capable d'un large éventail de fonctions. Il est capable d'intercepter diverses formes de communications, comme nous l'avons dit plus tôt. Nous devrions reconnaître que la quantité d'informations qui peut être rendue disponible à partir de l'une quelconque des diverses fonctions de la machine peut à son tour être utilisée à de multiples fins. Ces possibilités d'utilisation illimitées de la machine en font un équipement potentiellement dangereux et volatile. On ne peut nier que l'équipement potentiellement dangereux entre de mauvaises mains devient mortel. Nous voulons reconnaître en outre que tout pouvoir susceptible d'être abusé sera finalement abusé»*<sup>78</sup>.

---

<sup>73</sup> Communications Act 2016, article 167

<sup>74</sup> Communications Act 2016, article 168

<sup>75</sup> La Gazette du gouvernement Malawi 3rd avril 2009

<sup>76</sup> *Autorité de Régulation des Communications du Malawi contre Hophmally Makande et Eric Sabwera* (Cour d'appel suprême du Malawi, affaire civile Numéro 28 de 2013)

<sup>77</sup> Ibid.

<sup>78</sup> Ibid. à la page 25

La Cour d'appel suprême a également reconnu que le SCGRT pouvait être utilisé pour espionner des conversations privées et que la simple existence de tels programmes de surveillance avait un effet dissuasif sur les droits des citoyens à la liberté d'expression. Le tribunal a pondéré ces préoccupations par rapport aux objectifs réglementaires de la loi de 1998 sur les communications, à savoir la protection des consommateurs, la surveillance des recettes et la surveillance de la qualité de service, qui seraient mieux respectées à l'aide du SCGRT. Sous réserve de l'engagement pris par l'autorité de ne pas utiliser le système de surveillance pour intercepter les communications privées, la Cour d'appel suprême du Malawi a autorisé le MACRA à déployer le SCGRT.

La loi sur les communications interdit également l'utilisation du système de surveillance électronique pour surveiller le contenu réel de la communication ou du trafic réseau<sup>79</sup>. Cependant, cela ne diminue en rien les graves menaces qui pèsent sur les droits fondamentaux des citoyens à la vie privée et à la liberté d'expression que constitue le SCGRT. Puisque l'article 167 de la loi sur les communications interdit le contrôle du contenu réel des communications, on peut supposer qu'il surveille les métadonnées, c'est-à-dire le contenu réel des communications, comme son origine, sa destination, son heure, sa fréquence, etc. Grâce au suivi des métadonnées, il est possible de tirer des conclusions précises concernant la vie privée des personnes dont les données de communication ont été consultées et conservées au fil du temps<sup>80</sup>. De telles données peuvent également permettre de créer un journal de ce qu'une personne a accédé en ligne<sup>81</sup>, ce qui enfreint gravement les droits des citoyens à la vie privée et à la liberté d'expression.

En outre, comme l'a souligné David Kaye, l'accès direct des autorités aux réseaux Internet et de télécommunications, comme c'est le cas dans le cadre de la loi sur les communications de 2016, permettrait aux autorités d'intercepter et de surveiller les communications avec un contrôle juridique limité<sup>82</sup>. L'autorité de régulation des communications du Malawi est actuellement en train de déployer un système consolidé de gestion de la réglementation des TIC (SCGRT).

Le paragraphe 24 (1) de la loi de 2016 sur les transactions électroniques stipule que «sous réserve de la présente loi, la communication publique en ligne ne doit pas être limitée.» Le paragraphe (2) permet de restreindre la communication publique en ligne pour «protéger l'ordre public et la sécurité nationale» et pour «faciliter la restriction technique à l'accès conditionnel à la communication en ligne»<sup>83</sup>. L'ampleur et l'imprécision de ces dispositions pourraient donner lieu à des abus et entraîner une restriction injustifiée de l'accès à l'Internet et affecter négativement les droits fondamentaux des utilisateurs finaux<sup>84</sup>. Les dispositions ne satisfont pas à l'exigence de légalité de la limitation des droits fondamentaux et peuvent donc être contestées<sup>85</sup>.

---

<sup>79</sup> Communications Act 2016, article 167

<sup>80</sup> *Digital Rights Ireland Ltd contre Irlande, et Kärntner Landesregierung Michael Seitlinger, Christof Tschohl et autres contre Autriche*, Christof Tschohl e.a. / Autriche, C-293/12 et C-594/12 par [27] disponible sur <http://bit.ly/1yF25p3>

<sup>81</sup> Graham Smith, «Une facture de téléphone détaillée comme jamais» (Cybeagle, 16 janvier 2016) disponible sur <http://bit.ly/2itWYi>

<sup>82</sup> David Kaye, Rapport du Rapporteur spécial sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression, le Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies, 30 mars 2017, UN Doc A/HRC/35/22 p 8 para 22

<sup>83</sup> Electronic Transactions Act, 2016, section 24 (2)

<sup>84</sup> Freedom House, la liberté sur le Net 2016 : Malawi, p. 7, disponible sur <http://bit.ly/2xddTjH>

<sup>85</sup> *Sunday Times / Royaume-Uni [1979] 1 de la CEDH au paragraphe 49, où la Cour a déclaré : « tout d'abord, la loi doit être suffisamment accessible : le citoyen doit être en mesure d'avoir une indication qui est suffisante dans les circonstances des règles juridiques applicables à un cas donné. Deuxièmement, une norme ne peut être considérée comme une « loi » sauf si elle est formulée avec une précision suffisante pour permettre au citoyen de régler sa conduite... »*; Voir aussi David Kaye, rapport du Rapporteur spécial sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression (ONU HRC, A/HRC/35/22) 30 mars 2017 à la page 5 paragraphe 10 soulignant que : « Les fermetures d'Internet ordonnées en vertu de lois et de règlements vaguement formulés ... ne satisfont pas à l'exigence de légalité. »

Les autorités peuvent utiliser les données collectées via le système de surveillance électronique pour déterminer les sites Web à bloquer. À la lumière de larges et vagues dispositions permettant la restriction de l'accès à l'Internet dans le cadre de la loi de 2016, il existe une menace réelle que cela puisse être utilisé par des régimes répressifs pour réprimer la dissidence.





## Mali

Le Mali a une population de 17, 994, 840 habitants et taux de pénétration de l'Internet de 11,11 %. Les Fournisseurs d'Accès Internet au Mali comprennent Sotelma, Afribone Mali SA, Orange Mali SA et Ikatel SA.

### Profil de droits numériques:

En juin, des manifestations ont été organisées à suite de la tentative du gouvernement malien de modifier la Constitution, largement considérée comme une tentative de donner plus de pouvoirs au président. En réponse à ces protestations, le gouvernement a fermé l'accès à Facebook et Twitter<sup>86</sup> dans ce pays d'Afrique de l'Ouest, une répétition de la fermeture de Facebook après celle de 2016. Les Maliens ont été contraints d'utiliser les réseaux privés virtuels (VPN) pour accéder à ces sites, démontrant la connaissance croissante des outils de contournement chez les Maliens.

L'utilisation des VPN par les Maliens pour avoir accès aux nouvelles devrait être encouragée pour la société civile qui travaille sur les droits numériques dans la région, parce que cette réaction d'une partie du public malien n'est pas toujours reproduite à travers l'Afrique pendant les interruptions d'Internet. Comme nous l'avons noté dans notre rapport de 2016, lorsque les gouvernements feront face à des réponses unifiées à des violations des droits numériques comme les fermetures d'Internet, leur détermination à poursuivre dans cette voie sera hésitante.

Madou Kante, un blogueur populaire connu pour son commentaire socio-politique incisif et la critique des maux sociaux au Mali, a échappé à une tentative d'assassinat en 19 juin 2017<sup>87</sup>. À travers son blog, Journal de Madou de Kal, il y a les suggestions qui avaient bouleversées les intérêts puissants dans le pays, au moment où les amendements à la Constitution pour donner plus de pouvoirs au Président étaient en cours



<sup>86</sup> Julie Owono, «Internet Sans Frontières appelle le gouvernement du Mali à maintenir Internet». Internet Sans frontières, 19 juin 2017. <http://bit.ly/2xKBQCc>

<sup>87</sup> « Un Blogueur survit à une tentative d'assassinat ». Media Foundation for West Africa, 31 juillet 2017. <http://bit.ly/2k1mN1Q>



## Maroc

Le Maroc a une population de 35, 276, 790 habitants et un taux de pénétration de l'Internet de 58.27 %. Les Fournisseurs d'Accès Internet opérant dans le pays incluent Maroc Telecom, Meditel et Inwi.

L'article 218-6 de la loi antiterroriste marocaine confère au gouvernement le pouvoir légal de filtrer et de supprimer les contenus jugés «perturber l'ordre public par l'intimidation, la force, la violence, la peur ou la terreur». Cette législation a été utilisée comme prétexte pour détenir des journalistes en ligne et des blogueurs. Les articles du code pénal criminalisent la diffamation des institutions de l'État, «causant préjudice» à l'islam, glorifiant le terrorisme et «incitant à l'intégrité territoriale». Ces infractions sont largement définies et peuvent être utilisées par les autorités pour impliquer la liberté d'expression<sup>88</sup>. Bien que la récente loi sur la presse et les communications adoptée en 2016 apporte un certain nombre de progrès dans les réformes régissant le discours, elle maintient toujours la plupart des délits d'élocution de son prédécesseur - le Code de la presse de 2002<sup>89</sup>.

### Profil de droits numériques:

Après des manifestations de masse dans la ville d'Al-Hoceima de la région du Rif au nord du Maroc, déclenchées après la mort d'un pêcheur<sup>90</sup>, une mort occasionnée par les forces de l'ordre locales, les autorités ont ralenti les connexions Internet et ont également mis fin à l'accès à l'Internet afin de contrôler la propagation de la manifestation.

À la suite de la manifestation, de nombreuses arrestations de journalistes et de blogueurs en ligne ont été organisées. Ces arrestations étaient des violations de leurs droits. Certaines des personnes qui ont été arrêtées comprennent:

- i. (i) Hamid El Mahdaoui, rédacteur en chef du site d'information Badil.info, a été arrêté le 20 juillet<sup>91</sup> alors qu'il filmait la manifestation et inculpé devant le tribunal.
- ii. (ii) Ahmed Rachid, photographe et cameraman du site d'information Lakome2, a également été passé à tabac alors qu'il filmait la police entrain de disperser des manifestants lors des manifestations<sup>92</sup>.

<sup>88</sup> «Maroc: Termes de la prison de ferraille pour le discours non-violent». Human Rights Watch, 4 mai 2017. <http://bit.ly/2xv7vUL>

<sup>89</sup> « Les lignes rouges restent rouges »: les réformes du Maroc de ses lois de discours. Human Rights Watch, 4 mai 2017. <http://bit.ly/2xfIBt2>

<sup>90</sup> « Protestations au Maroc : l'activiste Nasser Zefzafi arrêté ». BBC News, 29 mai 2017. <http://bbc.in/2w733fk>

<sup>91</sup> « Le Maroc entrave la couverture des manifestations du Rif ». Reporters sans frontières, 23 juillet 2017. <http://bit.ly/2wqQE8>

<sup>92</sup> Ibid.

- iii. (iii) Mohammed Al-Asrihi, le directeur du site d'opposition Rif24, a été arrêté le 6 juin 2017. Il a réalisé une couverture vidéo des manifestations dans la région du Rif au nord du Maroc, et de son leader emprisonné Nasser al-Zefzafi pour le site web<sup>93</sup>.

Lors d'un incident sans rapport en juillet<sup>94</sup>, un tribunal de Rabat a condamné à huit ans les membres de l'aile jeunesse du Parti pour la justice et le développement. Le groupe a publié sur Facebook des messages faisant l'éloge de l'assassinat de l'ambassadeur de Russie en Turquie par un policier en décembre 2016. Ils avaient été arrêtés fin décembre 2016. Alors que les actions de ces jeunes hommes pourraient ne pas être excusées, il est clair que les autorités marocaines ont violé leurs droits en les traitant de criminels et de terroristes.



---

<sup>93</sup> « Directeur de site marocain maintenu en isolement en attendant son procès ». Comité pour la Protection des Journalistes, 16 juin 2017. <http://bit.ly/2viqWiV>

<sup>94</sup> «Huit Marocains ont reçu un an et demi de prison pour avoir loué l'assassinat de l'ambassadeur de Russie», Morocco world news, 15 juillet 2017. <http://bit.ly/2viDRS4>



## Namibie

La Namibie a une population de 2, 479, 710 habitants et un taux de pénétration de l'Internet évalué à 31 %. Les Fournisseurs d'Accès Internet en Namibie incluent Telecom Namibia, MWeb, Africaonline, MTC, ITN, Verizon et Paratus Telecom.

### Profil de droits numériques:

La législation qui peut être exploitée pour nuire aux droits numériques comprend le projet de loi sur les transactions électroniques et le cybercrime, qui permet l'accès non autorisé aux communications, la surveillance sans mandat et l'interception. L'avant-projet de loi ne contient aucune disposition relative à la protection des données personnelles et de la vie privée.

En juin 2017, le gouvernement de la Namibie, a publié une stratégie de médias sociaux qui, quoique bien intentionnée, pourrait avoir pour effet de favoriser l'autocensure et limiter la liberté d'expression. La politique d'utilisation des médias sociaux<sup>95</sup> présentée à l'Assemblée nationale par le ministre de l'Information, Tjekero Tweya, énonce des lignes directrices pour l'utilisation officielle des comptes des médias sociaux par les fonctionnaires et conseille également leur utilisation en dehors des heures officielles. À la suite du lancement de la politique, des préoccupations ont été exprimées au sujet de la possibilité pour les fonctionnaires de pratiquer l'autocensure afin de protéger leur carrière.

En mars 2017, l'Autorité de régulation des communications de Namibie avait annoncé des mesures d'exécution pour les enregistrements SIM<sup>96</sup> à la suite d'un appel du consommateur par MTC, un fournisseur de services, pour que ses abonnés suivent un processus d'enregistrement. Ce processus a toutefois été interrompu en partie parce que la partie 6 du chapitre V (5) de la loi sur les communications, qui énonce les dispositions légales pour l'enregistrement des cartes SIM, n'a pas été mise en œuvre. Comme pour tous les enregistrements SIM, la protection des données et la vie privée sont une préoccupation majeure.



<sup>95</sup> Shinovene Immanuel, «Gouvernement met en garde sur les messages des médias sociaux». The Namibian, 14 juin 2017. <http://bit.ly/2f5zuDc>

<sup>96</sup> « SIM inscription interrompue », The Namibian mercredi 12 avril 2017. <http://bit.ly/2havCoZ>



## Nigeria

Avec une population de 185, 989, 640 habitants et un taux de pénétration Internet de 47,7 %, le Nigeria a le plus grand nombre d'utilisateurs d'Internet en Afrique. Les Fournisseurs d'Accès Internet opérant dans le pays incluent MTN, Globacom, Airtel, MainOne, Swift, Spectranet, Smile et 9Mobile.

Il existe de nombreuses lois et politiques qui empiètent sur les droits numériques au Nigeria. Cependant, ces dernières années, la loi sur la cybercriminalité du Nigéria, en particulier les articles 24 et 38, ont été le principal instrument juridique pour étouffer la liberté d'expression dans le pays. Cette législation a été utilisée pour inciter à l'arrestation de citoyens et de journalistes pour des commentaires faits en ligne, comme le montrent les profils ci-dessous. En outre, dans le contexte du mouvement sécessionniste Biafra dans le sud-est du Nigeria, où des échanges ethniques et sectaires ont été diffusés sur les réseaux sociaux, le gouvernement fédéral a pris des mesures pour contrôler les médias sociaux dans le pays. La loi modifiant le terrorisme (l'amendement à la loi de 2011 sur la prévention du terrorisme) a été révisée en deuxième lecture en novembre 2016<sup>97</sup> et est perçue dans certains milieux comme un moyen d'arrêter les sentiments ethniques en ligne, que le gouvernement fédéral assimile maintenant au terrorisme.

Un projet de loi visant à abroger et à promulguer la loi sur la cybercriminalité de 2015 est devant le parlement du Nigéria parce que son contenu et son but précis ne sont pas clairs, les groupes de droits numériques suivent de près le développement.

De même et en suivant la même tendance, il est apparu qu'un avant-projet de loi exécutif sur les discours de haine a été soumis au ministère de la Justice<sup>98</sup>. Bien que destiné à vérifier les échanges ethniques et religieux malveillants sur des plateformes des médias sociaux, on craint, qu'il pourrait également servir à interdire la liberté d'expression. Ces craintes ne sont pas sans fondement, parce que l'armée nigériane a annoncé récemment qu'ils ont commencé la surveillance des médias sociaux<sup>99</sup> pour avoir incité des commentaires qui bordent sur la haine et des discours qui menacent l'unité du pays. Le Conseil national de l'information, à l'issue d'une réunion extraordinaire sur « le discours de haine, fausses nouvelles et unité nationale » tenue vendredi 21 juillet 2017 à Jos, au Nigeria, a recommandé la création d'un Conseil pour réglementer l'utilisation des médias sociaux au Nigeria<sup>100</sup>.

Dans un geste qui démontre également clairement les pouvoirs de surveillance de plus en plus étendus du gouvernement, le gouvernement fédéral a annoncé le lancement prévu de deux satellites de

<sup>97</sup> Samuel Ogundipe, «Un projet de loi visant à renforcer la loi antiterroriste du Nigeria échelonne en deuxième lecture». High Times, 15 novembre 2016. <http://bit.ly/2hpz11T>

<sup>98</sup> Wale Audet, « Les discours de haine vont bientôt devenir une infraction pénale au Nigéria ». Naij.com, <http://bit.ly/2jZdNua>

<sup>99</sup> « Nous surveillons maintenant les médias sociaux pour plus d'informations hostiles au gouvernement, militaire et anti-militaire ». Chaînes de télévision, 23 août 2017. <http://bit.ly/2vAY1Y8>

<sup>100</sup> «Le Nigeria prévoit que le Conseil réglementera l'utilisation des médias sociaux». Nigeria Communications Week, 24 juillet 2017. <http://bit.ly/2wfrL6>

télécommunications<sup>101</sup> capables de surveiller massivement les citoyens. Dans la plus grande ville et la capitale commerciale du Nigéria, Lagos, le gouvernement a également annoncé l'examen de la législation accordant un contrôle sur les publications imprimées et en ligne<sup>102</sup>, indiquant la détermination du gouvernement à enregistrer les maisons de médias dans l'État. Ces plans ont attisé les craintes de censure et de régulation de la société civile, craintes qui ont été dissipées par le commissaire à l'information et à la stratégie, qui a expliqué que ces mesures n'avaient été conçues avec une intention négative par le gouvernement de l'État. Il est également apparu en juin que la surveillance soutenues des communications des citoyens par un certain nombre de gouvernements des États au Nigéria, découverte et signalée en 2015<sup>103</sup>, s'est poursuivie sans relâche.

Le 20 janvier 2017, une Haute Cour s'est prononcée contre Paradigm Initiative, Media Rights Agenda et Enough is Enough Nigeria dans leur tentative conjointe de contester la constitutionnalité des articles 24 et 38 de la loi sur la cybercriminalité du Nigeria qui a été le principal instrument juridique pour l'arrestation de citoyens et journalistes en ligne. Le tribunal a jugé que les deux articles de la loi sur la cybercriminalité ne sont pas inconstitutionnels. Cependant, un appel a été interjeté devant la cour d'appel, aucune date n'étant encore fixée pour que l'affaire soit entendue. En outre, il est apparu qu'en utilisant l'article 146 de la loi sur les communications nationales de 2003, le gouvernement a commencé subrepticement à supprimer les sites Web et les blogs que le gouvernement juge offensants, sous prétexte de sécurité nationale<sup>104</sup>. On craint que cette dernière action par le gouvernement puisse également être étendue à des utilisateurs réguliers des médias sociaux et les forums en ligne, étant donné que des rapports disent que des millions de téléphones des Nigériens dans la capitale fédérale ont été mis sur écoute par les agences de sécurité<sup>105</sup>.

### Profil de droits numériques:

En 2017, de nombreux citoyens, les blogueurs et les journalistes en ligne ont été punis pour les observations faites en ligne. Le 2 janvier, un journaliste du journal Ibom Nation à Uyo, M. Jerry Edoho a été arrêté par la police pour le partage<sup>106</sup>d'un post sur Facebook, alléguant un accident d'avion par une des compagnies aériennes du Nigéria. Le 19 janvier, les bureaux de Premium Times, un site d'information influent, a été perquisitionné<sup>107</sup> par la police nigériane suite à des plaintes en diffamation émanant de représentants légaux du chef d'état-major. L'éditeur et le correspondant judiciaire ont tous deux été arrêtés et une perquisition dans les locaux a été

---

<sup>101</sup> « CSO pose alarme, Sues FG pour espionner les Nigériens avec les Satellites ». Nigeria Communications semaine, 20 juin 2017. <http://bit.ly/2jWRBAL>

<sup>102</sup> Gbenga Salau, « Ambode to regulate newspapers, magazines, online media ». The Guardian, 30 mai 2017. <http://bit.ly/2xFt4Fk>

<sup>103</sup> Samuel Ogundipe, « ENQUÊTE: Deux ans après, les États du delta du Niger poursuivent des programmes controversés d'espionnage ». High Times, 30 juin 2017. <http://bit.ly/2fLqZxT>

<sup>104</sup> Ose Simon, « FG réprime les journaux en ligne et autres ». Nigerian Tribune Online, 5 novembre 2017. <http://bit.ly/2ztO7cY>

<sup>105</sup> Nicholas Uwerunonye, « DSS Bugs 70% Of Mobile Phones In Abuja », independant, 8 novembre 2017. <http://bit.ly/2zrkCuV>

<sup>106</sup> Eric Dumo, « La police arrête un journaliste et l'envoie à Abuja pour post sur Facebook ». Punch Newspapers, 7 janvier 2017. <http://bit.ly/2ynKZxK>

<sup>107</sup> « Janvier en Afrique de l'Ouest : nouvelle aube en Gambie, répression policière massive au Nigeria, interdictions de médias levée au Bénin ». Media Foundation for West Africa, 7 février 2017. <http://bit.ly/2fLV7t4>

effectuée sans mandat. M. Aku Obidinma, un radiodiffuseur<sup>108</sup> arrêté le 21 novembre 2016, a finalement été libéré le 17 janvier 2017 après 60 jours de détention pour des messages sur Facebook critiquant le gouvernement de l'Etat d'Imo.

Le 17 février, Audu Maikori, un homme d'affaires populaire, a été arrêté pour les tweets qu'il a postés sur les tueries du sud de Kaduna au nord du Nigéria<sup>109</sup>. Il s'était retiré et s'est excusé pour de fausses allégations dans ses tweets, déclarant qu'il avait été induit en erreur par sa source. Cependant, en octobre, une Haute Cour Fédérale d'Abuja a ordonné au Gouverneur de l'Etat de Kaduna et à la police de payer à M. Maikori la somme de 40 millions de Naira en compensation de son arrestation illégale<sup>110</sup>. Toutefois, cette ordonnance n'empêche pas son procès en cours à Kaduna. M. Austin Okai a été arrêté le 9 avril, à Abuja pour ses posts dans les médias sociaux considérés comme inacceptables pour le gouvernement de l'Etat de Kogi<sup>111</sup>. Le 19 avril, Midat Joseph, chef du Bureau de la direction des journaux dans l'Etat de Kaduna a été arrêté pour incitation présumée sur un groupe de Whatsapp<sup>112</sup> appelant à des manifestations contre le massacre de civils. En mars, à Ibadan, la police a arrêté Kemi Olunloyo, un blogueur populaire pour un post sur Instagram<sup>113</sup> faisant des allégations d'infidélité contre un pasteur Nigérian. Le 2 juin, Charles Otu, un correspondant du quotidien The Guardian, a été agressé à Abakaliki pour ses commentaires critiques sur le gouvernement de l'Etat d'Ebonyi sur Facebook<sup>114</sup>.

Le 10 juin, Frank Utoo a été arrêté à Abuja pour ses propos désobligeants sur Facebook<sup>115</sup> qui a été jugé d'insultant par un éminent dirigeant politique dans l'Etat de Kogi. Le 15 juin, Danjuma, un journaliste, a été arrêté à Katsina au sujet de commentaires mettant en doute la légitimité d'un membre nouvellement élu de la Chambre des représentants du Nigeria<sup>116</sup>. En mars, Gambo Saeed a été condamné à neuf mois de prison par une Cour de magistrat de chef pour avoir diffamé le gouverneur de l'Etat de Katsina au nord-ouest du Nigeria<sup>117</sup>. Le 3 août, Johnson Musa a été arrêté par des agents du Service de sécurité d'Etat pour avoir affiché une image de la résidence du gouverneur de l'Etat d'Abuja dans un post sur Whatsapp<sup>118</sup>, aux côtés des commentaires jugés inappropriés par les autorités. Un enseignant d'école primaire, Biodun Baba, a été traduit en justice devant un

---

<sup>108</sup> «Le vice-gouverneur de l'Etat d'Imo m'a fait détenir pendant 60 jours pour un post sur Facebook – Animateur Radio». Sahara reporters, 4 juillet 2017. <http://bit.ly/2fM6Wj4>

<sup>109</sup> Samuel Ogundipe, «La police arrête Audu Maikori, le patron de Chocolate City». High Times, 17 février 2017. <http://bit.ly/2youbqd>

<sup>110</sup> Jayne Augoye, « la Haute Cour fédérale ordonne à El-Rufai, Police, de payer 40 millions de Naira à Audu Maikori pour arrestation illégale ». Sahara Reporters, 28 octobre 2017.

<sup>111</sup> « Arrestation de Austin Okai : impunité prise trop loin – groupe». Nigérian Vanguard, 9 avril 2017. <http://bit.ly/2jV1miE>

<sup>112</sup> Camarade Ameh Godwin, «La police libère un journaliste de la direction arrêté à Kaduna». Daily Post Nigeria, 22 avril 2017. <http://bit.ly/2ynP0SQ>

<sup>113</sup> «La police arrête Kemi Olunloyo pour un post sur le blog accusant un pasteur d'adultère». Sahara Reporters, 17 mars 2017. <http://bit.ly/2fLVzHL>

<sup>114</sup> Nnamdi Akpa, «Un journaliste battu à la stupeur pour un post sur Facebook». The Guardian, 5 juin 2017. <http://bit.ly/2wOegVJ>

<sup>115</sup> Yemi Itodo, « Activiste Social, Utoo Franc enlevé à Abuja ». Daily Post, 10 juin 2017. <http://bit.ly/2wOxcE0>

<sup>116</sup> Abdulaziz, « La Police a gardé un journaliste nigérian pour un post sur Facebook ». High Times, 16 juillet 2017. <http://bit.ly/2fLY6lu>

<sup>117</sup> «Un homme emprisonné pour insulte, diffamant le gouverneur nigérian sur les réseaux sociaux». High Times, 27 mars 2017. <http://bit.ly/2xFuTST>

<sup>118</sup> Samuel Johnson, «Des jeunes arrêtés pour avoir exposé la résidence de Bello à Abuja». The Guardian, 5 août 2017. <http://bit.ly/2xFKFgw>

tribunal d'instance à Ilorin le 27 juillet pour avoir prétendument insulté le président du Sénat Bukola Saraki sur Facebook<sup>119</sup>. Les accusations portées contre lui ont cependant été retirées<sup>120</sup>.

Le grand nombre de personnes, dont des journalistes, arrêtés par les services de sécurité au Nigeria aux observations effectuées en ligne en 2017 est troublant, et présente un travail urgent pour la société civile afin de garantir le respect des droits et la liberté d'expression dans le pays.



---

<sup>119</sup> Success Nwogu, «Un fonctionnaire interpellé pour des messages Facebook anti-Saraki». The Punch Newspaper, 28 juillet 2017. <http://bit.ly/2wRsL6D>

<sup>120</sup> Nnenna Ibeh, «MISE À JOUR: Accusations contre un fonctionnaire de Kwara qui a critiqué Saraki retirées». Naij.com <http://bit.ly/2xwvT9E>



## Sénégal

Le Sénégal a une population de 15.411.610 habitants et un taux de pénétration de l'Internet de 22,66 %. Les Fournisseurs d'Accès Internet opérant dans le pays incluent Orange, Tigo et Expresso, Arc Informatique.

Le Code de procédure pénale (articles 90-10 et 90-14) et le Code criminel (Articles 254, 255 et 258) ont été utilisés par les autorités pour étouffer la liberté d'expression dans le pays. Bien que le nouveau code de la presse au Sénégal contienne des dispositions qui renforcent la liberté d'expression, de nouvelles clauses introduites récemment érodent davantage quels que soient les gains qui auraient pu être atteints<sup>121</sup>. Les articles 224 et 225, par exemple, imposent des amendes plus sévères et des peines de prison pour des délits de presse. L'article 28 du projet révisé de code des communications électroniques du ministère des Postes et Télécommunications du Sénégal comporte des clauses qui menacent le principe de neutralité du net et ouvrent la porte au contrôle gouvernemental de la gestion du trafic, de la surveillance et du blocage potentiel des services. La société civile au Sénégal a émis des réserves sur cette législation<sup>122</sup>.

### Profil de droits numériques:

Quatre jeunes citoyens sénégalais âgés d'une vingtaine d'années ainsi que trois femmes et un homme, ont été emprisonnés le vendredi 2 juin 2017 pour avoir publié une photo falsifiée du président dans un groupe Whatsapp<sup>123</sup>. Parmi eux, Ouleye Mané, qui travaille pour la télévision locale Touba. Bassirou Sakho, le conseiller juridique de l'une des femmes, a raconté qu'ils étaient accusés d'avoir partagé une image offensante et une conspiration criminelle. Au Sénégal, la punition pour avoir publié des images offensante varie d'un mois à deux ans d'emprisonnement avec des amendes allant de 25.000 à 300.000 francs CFA.

Lors d'un incident similaire, un célèbre artiste sénégalais, Amy Colle Dieng, a été arrêté le 3 août pour avoir été l'initiateur d'un enregistrement audio, qui a été largement diffusé sur Whatsapp<sup>124</sup> et a été qualifié comme insulte au Président. L'administrateur du groupe Whatsapp à travers lequel l'enregistrement a été diffusé, Amadou Seck, a également été arrêté. L'arrestation d'Amadou suit l'exemple du Kenya<sup>125</sup>, où deux administrateurs de groupes Whatsapp ont été arrêtés en raison des messages provenant d'utilisateurs.

<sup>121</sup> « Nouveau code de presse du Sénégal : un pas en avant, deux pas en arrière », Media Foundation for West Africa, 12 juillet 2017. <http://bit.ly/2xqUzjL>.

<sup>122</sup> Ndiaga Gueye, « Le ministère des postes et des télécommunications du Sénégal légalise la censure de l'Internet, nos libertés menacées ». ASUTIC Sénégal, 30 juin 2017. <http://bit.ly/2iP1n3Y>

<sup>123</sup> « Cartoon du président: un journaliste sénégalais libéré de six semaines de détention ». Media Foundation for West Africa, 16 août 2017. <http://bit.ly/2xriuj4>

<sup>124</sup> « Affaire Amy Collé Dieng : l'administrateur du groupe WhatsApp arrêté par la DIC ». 7 août 2017. <http://osiris.sn/Affaire-Amy-Colle-Dieng-1.html>

<sup>125</sup> « WhatsApp : pourquoi penseriez-vous deux fois avant de devenir administrateur ? », Daily Nation, 19 août 2017. <http://bit.ly/2iCMFKk>

On a également signalé qu'il y avait de graves perturbations des services Internet et téléphone à Sédhiou (région sud du Sénégal) depuis environ quatre mois<sup>126</sup>, principalement concernant les abonnés de la compagnie de téléphone Orange opérant dans la région.



---

<sup>126</sup> Yanne Evelyne, « Sénégal : réseau Orange de Sédhiou perturbé pendant 4 mois », Africa Telecom et Technology Review, 3 juillet 2017. <http://bit.ly/2vllajH>



## Sierra Leone

Sierra Leone a une population de 7.396.190 habitants et un taux de pénétration de l'Internet de 11,77 %. Les Fournisseurs d'Accès Internet opérant dans le pays incluent Airtel, Africell, AFCOM, Smart, Sierratel, Onlime et Diakem.

La loi de 1965 sur l'ordre public criminalise la publication de documents dans le but d'inciter le public. Cependant, cette législation est libellée dans de termes vagues et a été utilisée abusivement pour emprisonner des journalistes et des militants au Sierra Leone. Les modifications proposées à la Constitution nationale de 1991 comprennent un nouveau chapitre de la Constitution sur «l'information, la communication et les médias».

Le chapitre sur l'information, la communication et les médias vise à « amener un média indépendant<sup>127</sup>». Bien que ce chapitre garantisse la liberté et l'indépendance des médias, il exclut la protection des types de discours qui ne sont pas définis, laissant place à l'interprétation à la discrétion du gouvernement, il s'agit: propagande de guerre, incitation à la violence, discours de haine ou défense de la haine.

Le Comité d'amendement de la Constitution a également recommandé la création d'un organe de régulation des médias composé de 11 membres.

### Profil de droits numériques:

Le gouvernement du Sierra Leone a lancé une vaste campagne nationale pour éduquer les citoyens contre «l'abus» des médias sociaux. Le ministre de l'Information a expliqué qu'au moins 24 000 personnes seront déployées à travers le pays pour soutenir cet effort, destiné à apaiser les tensions à l'approche des élections de février 2018. Dans une menace qui augure mal des droits numériques dans le pays, le ministre précise que si cet effort de « dernier-coup » échouait, le gouvernement va réprimer les médias sociaux dans le pays à travers « des lois strictes»<sup>128</sup>.

De même, le gouvernement de la Sierra Leone, à travers Momoh Konteh, le président de la Société nationale des télécommunications a annoncé qu'ils avaient signé un accord avec la direction de Facebook pour le suivi des matériaux dérogatoires en ligne<sup>129</sup>. Bien que beaucoup de citoyens de la Sierra Leone doute de la véracité de la

---

<sup>127</sup> Bibliothèque du Congrès Global Legal Monitor. <http://bit.ly/2vuHVht>

<sup>128</sup> Philip O, « Campagne contre l'abus des médias sociaux déployée en Sierra Leone». <http://bit.ly/2wamHHn>

<sup>129</sup> Alhaji Koroma, « NATCOM menace le contrôle des médias sociaux ». Salone Today, 24 juillet 2017. <http://bit.ly/2gbthcQ>

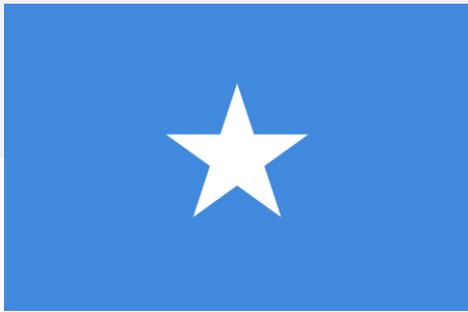
réclamation du gouvernement, il a été critiqué à juste titre par la société civile et autres citoyens actifs comme une tentative d'installer la peur parmi les citoyens afin de freiner leur libre utilisation des médias sociaux.

Le 26 juillet 2017, Francis Josiah a comparu devant le tribunal pour six accusations de diffamation<sup>130</sup> pour un post « offensant » la famille du ministre de l'Information sur Whatsapp et a été libéré sous une caution de 100 millions de Leones (13.000 \$) en août 2017. Les photos de la famille du ministre sur un groupe Whatsapp, «monologue / D bonne gouvernance», et critiquant leur mode de vie au milieu des allégations de corruption, ont été jugées désagréables par certains, cette action ne justifiait pas une poursuite pénale.



---

<sup>130</sup> Sylvia Villa, « Sierra Leone News : les messages WhatsApp offensent le MIC ». Martin, 27 juillet 2017. <http://bit.ly/2xi17U0>



## La Somalie

La Somalie a une population de 14.318.000 habitants et un taux de pénétration de l'Internet de 1,88 %. Les Fournisseurs d'Accès Internet présents dans le pays incluent Telesom, Sometel, Nationlink, Hormuud, Netco et Golis telecom.

Le cabinet somalien a approuvé, le 13 juillet 2017, des projets de révision des lois sur les médias du pays ayant des conséquences importantes sur la liberté d'expression. En vertu de cette loi, des peines allant jusqu'à 1.500 dollars américains seront infligées aux personnes reconnues coupables de fausses nouvelles<sup>131</sup>. Cette clause, qui ne définit pas clairement ce qui constitue une fausse nouvelle, pourrait être utilisée pour étouffer la liberté d'expression et la liberté de la presse. En outre, le Parlement a commencé en juillet 2017 à examiner un projet de loi sur les communications nationales visant à établir un cadre juridique et réglementaire pour le secteur des télécommunications. La législation est également conçue pour freiner la cybercriminalité naissante dans le pays<sup>132</sup>.

### Profil de droits numériques:

Abdirahman Arab Da'ud, un journaliste du site d'information Hangool, a été arrêté le 11 avril 2017 pour un article de presse en ligne critiquant la police somalilandaise (région autonome de Somalie)<sup>133</sup>. De même, Ahmed Ali Kilwe, un journaliste en ligne a été arrêté le 2 juillet 2017 par la police antiterroriste du Puntland (une région autonome de Somalie) pour un article sur Facebook critiquant l'utilisation des fonds publics par le président du Puntland<sup>134</sup>. Ahmed Omar Saeed, un journaliste de Horseed Media, a été arrêté le 6 août 2017 pour son post sur Facebook qui accusait Abdiweli Mohamed, président de la région autonome de Puntland en Somalie, d'opérer une falsification d'argent<sup>135</sup>. On a également signalé que le gouvernement du Somaliland a bloqué l'accès à 5 sites dont Karinnews, Baraarugnews, Saylactoday, Haleelnews et Suradnews<sup>136</sup>. Dans un incident connexe, des sociétés Internet au Somaliland ont interdit l'accès aux sites Web critiques à leurs intérêts<sup>137</sup>.

Suivant les exemples de pays tels que la Gambie et l'Ouganda, il a été annoncé que l'organe électoral du Somaliland avait prévu de fermer l'accès Internet pendant les élections du 13 au 17 novembre 2017<sup>138</sup> pour

<sup>131</sup> Muthoki Mumo, «Q & A: Un éditeur somalien dit que les efforts pour rendre la loi sur les médias moins restrictive ne vont pas assez loin». Comité pour la Protection des Journalistes, 2 août 2017. <http://bit.ly/2wCljiR>

<sup>132</sup> «Somalie: le Parlement adopte une loi sur la communication visant à réglementer l'industrie des télécommunications et à contenir les délits informatiques». Horn Observer, 9 août 2017. <http://bit.ly/2gCHa0o>

<sup>133</sup> «Un journaliste du Somaliland détenu pour une couverture critique de la police». Comité pour la Protection des Journalistes, 11 avril 2017. <http://bit.ly/2gBwoat>

<sup>134</sup> «Un journaliste du Puntland emprisonné après avoir critiqué le président». Comité pour la Protection des Journalistes, 7 juillet 2017. <http://bit.ly/2iZm5Sf>

<sup>135</sup> «Journaliste détenu sans inculpation au Puntland». Comité pour la Protection des Journalistes, 9 août 2017. <http://bit.ly/2x7ChXP>

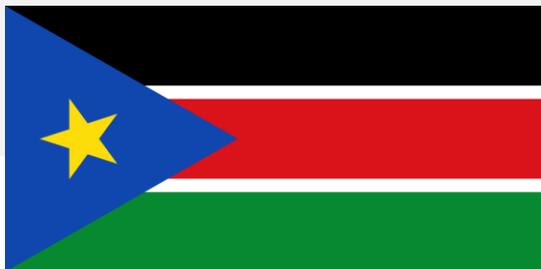
<sup>136</sup> Jean-Francois Nouh, <http://bit.ly/2eYN9wv>

<sup>137</sup> Judy Maina, «Les entreprises Internet du Somaliland bloquent l'accès aux sites de nouvelles, soulevant la menace de la censure». AllEastAfrica, 5 janvier 2017, <http://bit.ly/2iXbpTS>

<sup>138</sup> «Somaliland va fermer Internet pendant les élections». Garowe Online, 7 novembre 2017. <http://bit.ly/2iPZ00A>

empêcher la propagation de fausses nouvelles et inciter les commentaires en ligne. Ce plan, bien que condamné par des acteurs locaux et internationaux qui citent des exemples de pays comme le Nigeria et le Ghana qui ont eu des élections réussies sans bloquer l'accès à Internet, a été réalisé car l'accès aux médias sociaux a été bloqué pendant les élections.





## Sud-Soudan

Selon le Bureau National de statistiques du Sud Soudan, le pays a une population de 13.096.190 habitants. Sa pénétration d'internet est de 20,5 %, selon l'autorité nationale de la Communication et des Fournisseurs d'Accès Internet du pays sont Zain, MTN et Vivacell.

Le Soudan du Sud n'a pas de lois, de projets de loi ou de politiques Internet spécialement conçus. Cependant, le gouvernement a mis en place des politiques de TIC depuis 2012, uniquement pour la mise en place de structures gouvernementales, comme l'une des exigences des projets d'intégration du corridor nord des pays de la région de l'Afrique de l'Est. En outre, comme cela a été démontré cette année, la National Communications Authority, un organisme du Ministère de l'information, des communications et des services postaux, a le pouvoir de bloquer les sites jugés offensants pour le gouvernement..

### Profil de droits numériques:

En juillet, les autorités sud-soudanaises, par l'intermédiaire de la National Communications Authority, ont bloqué quatre sites d'information et des blogs critiquant le régime<sup>139</sup>. Les sites Internet de Radio Tamazuj et de Sudan Tribune auraient été bloqués et inaccessibles à de nombreux internautes. De plus, les populaires blogs Paanluel Wel et Nyamilepedia pour les tribus Neur et Dinka étaient également bloqués et inaccessibles. Bien que le gouvernement ait annoncé que ces mesures avaient été prises parce que ces sites publiaient des documents subversifs, il y a des indications qu'ils ont été retirés pour avoir critiqué le régime. Le Soudan du Sud est actuellement en pleine guerre civile, avec des factions combattant pour le contrôle du pays.



<sup>139</sup> «SUDAN DU SUD: Les autorités bloquent l'accès à au moins quatre sites Web de médias ». Les nouvelles de Somalie, 21 juillet 2017. <http://bit.ly/2x4sEbw>



## Tanzanie

Avec une population d'environ 57 millions d'habitants, la Tanzanie a un taux de pénétration de l'Internet d'environ 13%. Les Fournisseurs d'Accès Internet opérant en Tanzanie incluent AfricaOnline, Afsat Comm. (T) Ltd., Alink (T) Ltd., Benson Informatics Ltd. (BOL), Cats-Net, Costech, Satcom Networks, SimbaNet, Star Tel (T) Ltd, Tanzania Telecommunications Company Limited, University Computing Centre, Réseau Vizada, Vodacom (T) Ltd, WiA Co. Ltd, Zee Communications Ltd, Zanzibar Telecom Ltd.-Zantel, Selcom Broadband Ltd<sup>140</sup>.

### Profil de droits numériques:

La Tanzanie a ces dernières années été secouée par une crise sans précédent des droits de l'homme comme en témoignent les violations flagrantes des droits et de la liberté d'expression par le gouvernement par le biais de l'adoption de lois qui sont utilisées pour faire taire toute forme de critique ou faire valoir la dissidence<sup>141</sup>. Dans sa Note de situation conjointe, la Fédération Internationale des Droits de l'Homme (FIDH) et le Centre juridique et des droits de l'homme déclarent qu'entre 2016 et 2017 seulement, la Tanzanie a interdit au moins huit maisons de presse; arbitrairement arrêté et détenu au moins 27 journalistes; et arrêté 32 citoyens ordinaires dont certains ont été accusés d'avoir critiqué publiquement ou en privé le président ou son gouvernement<sup>142</sup>.

En septembre 2017, la Tanzania Communications Regulatory Authority a ouvert une consultation publique sur le projet de règlement de 2017 sur les communications électroniques et postales (contenues en ligne). Le règlement entrera en vigueur une fois signé par le ministre tanzanien de l'Information, de la Culture, des Arts et des Sports<sup>143</sup>. Selon les autorités tanzaniennes, les règlements visent à enrayer la décadence morale en ligne, de protéger la sécurité nationale et de renforcer la cohésion sociale et politique en Tanzanie<sup>144</sup>. Le règlement s'appliquera à tout contenu en ligne, y compris les applications, les blogueurs, les cybercafés, les hébergeurs de contenu en ligne, les forums en ligne, la radio ou la télévision en ligne, les médias sociaux, les abonnés et les utilisateurs de contenu en ligne<sup>145</sup>.

La partie III du Règlement énonce des obligations générales concernant le contenu en ligne. Les fournisseurs de contenu en ligne seront tenus de «s'assurer que le contenu en ligne est sûr et sécurisé et ne contrevient pas aux

<sup>140</sup> Tanzania Internet Service Providers Association (TISPA), liste des membres actuels, (2017) <http://bit.ly/2iJqRje>

<sup>141</sup> FIDH et Centre juridique et des droits de l'homme, "Tanzanie: la liberté d'expression en péril - une note de situation conjointe, 1er août 2017, <http://bit.ly/2iPQrTA>

<sup>142</sup> *ibid.*

<sup>143</sup> « Le gouvernement resserre l'état sur les médias sociaux », The Citizen, 25 septembre 2017, <http://bit.ly/2zAq6B1>

<sup>144</sup> *ibid.*

<sup>145</sup> Projet de règlement sur les Communications électroniques et postales (contenu en ligne), 2017, Reg 2.

dispositions de toute loi écrite». Ils devront en outre «utiliser des outils de modération pour filtrer le contenu interdit» et «mettre en place des mécanismes pour identifier la source du contenu»<sup>146</sup>. En outre, les fournisseurs de contenu en ligne seront nécessaires pour éliminer les contenus interdits dans les 12 heures qui suivent la notification. Les abonnés et les utilisateurs de contenu en ligne seront responsables des informations qu'ils affichent dans des forums en ligne, médias sociaux, blog et tout autre média associés<sup>147</sup>. Les fournisseurs de contenu en ligne seront tenus de coopérer avec les agents de la police dans l'exercice des fonctions en vertu du règlement<sup>148</sup>.

Les titulaires de licence de services d'application seront tenus d'inclure dans leurs modalités et conditions de service le droit de refuser l'accès ou de mettre fin au service lorsqu'un abonné enfreint le Règlement et de retirer le contenu interdit<sup>149</sup>. Les blogueurs et les forums en ligne seront tenus de s'inscrire auprès de la Tanzania Communications Regulatory Authority et lorsque le blog ou le forum en ligne permettra au grand public d'afficher du contenu, ils devront mettre en place des mécanismes pour que le contenu ne soit pas publié. De plus, les blogueurs devront utiliser des outils de modération pour filtrer le contenu et définir un mécanisme pour identifier la source de ce contenu<sup>150</sup>. Ces exigences s'appliquent aux résidents de la Tanzanie, aux citoyens tanzaniens à l'étranger, aux non-ressortissants de la Tanzanie résidant dans le pays, aux blogs ou aux forums en ligne dont le contenu est destiné aux Tanzaniens<sup>151</sup>.

Les cybercafés seront tenus de mettre en place des mécanismes pour filtrer l'accès au contenu interdit et d'installer des caméras de surveillance pour enregistrer et archiver les activités à l'intérieur du café<sup>152</sup>. La règle 10 souligne que tout utilisateur de médias sociaux doit être responsable de l'information qu'il publie sur un média social<sup>153</sup>. Ce qui constitue un contenu interdit est défini dans la règle 12 en termes très généraux: contenu indécent, contenu obscène, discours haineux, pornographie, contenu menaçant la sécurité nationale, contenu frauduleux susceptible d'induire en erreur ou de tromper le public sauf si ce contenu est clairement pré-déclaré être parodie, satire ou fiction. Le discours de haine comprend du matériel diffamatoire<sup>154</sup>. Toute contravention aux dispositions du règlement entraînera une amende d'au moins cinq millions de shillings tanzaniens ou une peine d'emprisonnement d'au moins douze (12) mois, ou les deux<sup>155</sup>.

Le Règlement ne répond pas aux normes internationales relatives aux droits de l'homme pour la protection du droit à la liberté d'expression en ligne. Comme l'a souligné le Conseil tanzanien des médias, le projet de règlement limite excessivement la liberté des médias et la liberté d'expression en général par la censure inutile, l'interdiction de l'anonymat, l'obligation d'enregistrer des blogueurs et des forums en ligne, donner aux intermédiaires le pouvoir d'interférer avec la liberté d'expression des citoyens<sup>156</sup>.

---

<sup>146</sup> 5 (1) reg

<sup>147</sup> Reg 5 (2)

<sup>148</sup> Reg 5 (3)

<sup>149</sup> Reg 6

<sup>150</sup> 7 (1) reg

<sup>151</sup> Reg 7 (2)

<sup>152</sup> Reg 9

<sup>153</sup> Reg 10

<sup>154</sup> Reg 12

<sup>155</sup> Reg 16

<sup>156</sup> Conseil des médias de Tanzanie, « La réglementation du contenu en ligne va s'étrangler avec la liberté d'expression », The Guardian, 4 octobre 2017, <http://bit.ly/2hx050V>

Par exemple, ce qui constitue un contenu interdit peut faire l'objet d'interprétations et de manipulations multiples et pourrait donc être utilisé par le gouvernement pour déterminer quel contenu devrait être accessible en ligne, compromettant ainsi l'indépendance éditoriale<sup>157</sup>. Encore une fois, l'enregistrement obligatoire des blogueurs et médias en ligne pourrait être considéré comme censure tactique qui permettant de restreindre la liberté de la presse<sup>158</sup>. En outre, l'obligation pour les blogueurs et les forums en ligne de mettre en place des mécanismes d'identification de leurs sources de contenu pourrait dissuader les individus de fournir des informations par crainte que leur identité ne soit divulguée<sup>159</sup>.



---

<sup>157</sup> *ibid.*  
<sup>158</sup> *ibid.*  
<sup>159</sup> *ibid.*



## Togo

Le Togo a une population de 7.606.370 habitants et un taux de pénétration de l'Internet de 11,31 %. Les Fournisseurs d'Accès Internet au Togo incluent Togo Télécom, IMET, CAFE, bavoir et IDS.

### Profil de droits numériques:

En septembre, le Togo a rejoint la liste croissante des pays africains à mettre en œuvre des arrêts de l'Internet en réponse aux protestations politiques par les citoyens. Les services Internet et les télécommunications au Togo ont été interrompus entre le mardi 5 septembre 2017 et dimanche 10 septembre 2017. L'accès à l'Internet dans le pays a été également perturbé le 19 septembre avec accès aux médias sociaux et la messagerie mobile bloqué. Ces perturbations ont été la réponse du gouvernement à des protestations des citoyens exigeant pour le changement démocratique dans le pays, après que des décennies de leadership politique du Togo soient dévolues à une seule famille. Comme avec toute perturbation de l'Internet, on a signalé de la souffrance<sup>160</sup> causée par cette fermeture prolongée de l'Internet au Togo. Access Now, une organisation de défense des droits numériques, a également calculé que la première fermeture d'Internet (5-10 septembre) au Togo a coûté au moins 1,8 million de dollars à l'économie du pays, sans compter le secteur informel et les chaînes d'approvisionnement perturbées. Cela se traduit par une somme de 300.000 dollars par jour dans un pays dont le PIB par habitant est de 578 dollars.

En réponse à la perturbation de l'Internet au Togo, une coalition de plus de 30 organisations dirigées par Paradigm Initiative a écrit une lettre de protestation à la Commission de la CEDEAO, à l'Union africaine, à la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et au Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies.

Le recours du gouvernement togolais à une perturbation de l'Internet pour réprimer les protestations est probablement dû à des exemples similaires qu'ils ont observés à travers le continent.

---

<sup>160</sup> « Dépêches d'un arrêt d'internets -Togo ». Access Now, 22 septembre 2017. <http://bit.ly/2y6CuLq>



## Zambie

La Zambie compte une population de 16.591.390 habitants et un taux de pénétration de l'Internet de 25,51 %. Les Fournisseurs d'Accès Internet opérant dans le pays incluent Microlink Solution, CEC Liquid Telecommunications, Zamtel, Iconnect Zambia, Vodafone, CopperNet Solutions, Hai Telecommunications, Paratus Telecom, ZamNET, A Plus Technologies, IWAY Zambia, Preworx Zambia, VSAT Communication Ltd et Massnet Innovation Solutions.

La Zambie, comme la majeure partie de l'Afrique, a des sections dans son code pénal qui limitent la liberté d'expression par la diffamation criminelle, en particulier par l'article 191 du chapitre 87 du Code pénal et l'article 59 du chapitre 87 des lois zambiennes.

### Profil de droits numériques:

Au cours de la démonstration de la puissance de la diffamation en Zambie, le vendredi 14 avril 2017, Laure Tayali a été arrêté et inculpé de diffamation contre le bureau constitutionnel de l'inspecteur général de la Police, le général kapeta Kanganja<sup>161</sup>. Dans un post sur Facebook, M. Tayali a accusé M. Kanganja de « dissimuler son inefficacité lorsqu'il a accusé de trahison Hakainde Hichilema, le dirigeant du Parti National pour l'Unité et le Développement ».

Dans une affaire connexe, le secrétaire général adjoint du Front patriotique, Mumbi Phiri, a poursuivi Asher Hakantu pour avoir publié des propos diffamatoires sur un groupe Whatsapp<sup>162</sup> entre le 6 et le 8 mai, alléguant que Mumbi Phiri avait pris une importance politique en sacrifiant son fils et d'autres élèves dans un cas de négligence volontaire de la part de la police et des autorités scolaires. De même, Edward Makayi a été arrêté pour des propos diffamatoires<sup>163</sup> contre le président et d'autres fonctionnaires sur une page Facebook sous le nom de Royson Edwards M. contrairement à l'article 59 du Cap 87 des lois de Zambie qui interdit la diffamation du Président. Cette affaire a montré en particulier une coopération renouvelée entre la police zambienne et l'Autorité zambienne des TIC - une coopération qui pourrait avoir des implications pour les droits numériques dans le pays.

<sup>161</sup> « Chilufya Tayali arrêté et inculpé pour diffamation ». Lusaka Times, 14 avril 2017. <http://bit.ly/2hcRpbZ>

<sup>162</sup> Mukosha Funga, « Social Media Hurts – Mumbi Phiri ». News Diggers, 20 juillet 2017. <http://bit.ly/2xakRqp>

<sup>163</sup> « La police arrête un élève ingénieur pour propos « insultant » le Président Lungu sur Facebook », Lusaka Times, 25 juillet 2017. <http://bit.ly/2y9122a>



## Zimbabwe

Le Zimbabwe a une population de 16.529.904 habitants<sup>164</sup> et un taux de pénétration d'environ 50 %<sup>165</sup>. Le marché des TIC du Zimbabwe comprend 16 Fournisseurs d'Accès Internet agréés enregistrés auprès de l'Association des fournisseurs de services Internet du Zimbabwe. Ceux-ci incluent : Africom Zimbabwe, Afrihost, Aptics, Clay Bytes Solutions, Econet Wireless, FBNet, Frampol, Liquid Telecom, Powertel, SADACNET, Telco, Telecel, Utande, YoAfrica, ZARnet, et ZOL Zimbabwe<sup>166</sup>. Il y a aussi cinq opérateurs de télécommunication autorisés, à savoir, TelOne, NetOne, Telecel, Econet et Africom.

Le projet de loi sur la cybercriminalité et la cybersécurité en 2017, a suscité un débat houleux sur la protection des droits numériques au Zimbabwe. Initialement présenté par le gouvernement en 2013 en tant que projet de loi sur les crimes informatiques et les cybercrimes, le projet de loi visait à lutter contre la cybercriminalité. Cependant, les commentateurs soutiennent que le projet de loi vise à renforcer l'emprise du gouvernement sur le contrôle du cyberspace et à espionner ses citoyens, et qu'il porte ainsi atteinte aux droits fondamentaux des personnes tels que la liberté d'expression et la vie privée<sup>167</sup>. Après une série de consultations publiques, le gouvernement est censé déposer le projet de loi au Parlement avant la fin de l'année 2017<sup>168</sup>.

Selon son titre aussi long, l'objectif du projet de loi est, entre autres, «de prévoir et de consolider les infractions liées à la cybercriminalité en tenant dûment compte de la déclaration des droits constitutionnels et de l'intérêt public et national...». La protection des droits fondamentaux par le projet de loi devrait être saluée, la disposition la plus troublante du projet de loi est l'article 17 qui criminalise la transmission de faux messages de données visant à causer un préjudice. L'article 17 du projet de loi dispose que *«toute personne qui utilise illégalement et intentionnellement un ordinateur ou un système d'information fournit, diffuse ou distribue des données à toute autre personne concernant une personne identifiée ou identifiable qui sait qu'elle est fausse avec l'intention de provoquer préjudice économique est coupable d'une infraction et passible d'une amende n'excédant pas le niveau dix ou d'un emprisonnement pour une période ne dépassant pas cinq ans ou à la fois d'une telle amende et emprisonnement»* .

Il a été à juste titre souligné<sup>169</sup> que l'article 17 du projet de loi tente de ramener l'infraction controversée relatives à la publication de fausses informations en vertu de l'article 31 de la codification du droit pénal et de la réforme du loi sur laquelle la Cour suprême du Zimbabwe a déclaré inconstitutionnelle en raison de son effet dissuasif sur le droit à la liberté d'expression<sup>170</sup>. En outre, l'article 17 du projet de loi porte quelque ressemblance avec les

<sup>164</sup> Des Nations Unies, Département des Affaires Economiques et Sociales, Division de la Population, World Population Prospects : The 2017 Revision (2017), <http://bit.ly/2cXsyqX>

<sup>165</sup> Selon l'Autorité de régulation des postes et télécommunications du Zimbabwe le taux de pénétration de l'Internet au deuxième trimestre de 2017 était de 49% après avoir chuté de 48,6% au premier trimestre: Rapport abrégé sur le secteur postal et les télécommunications, p. 14, <http://bit.ly/2xXYtUW>

<sup>166</sup> ZISPA members, <http://bit.ly/2yBzkiE>

<sup>167</sup> Zimbabwe Independent, Cyber Crimes Bill: ses défauts, remèdes, 13 janvier 2017, <http://bit.ly/2jNXMpT>

<sup>168</sup> ITWeb Africa. Le Zimbabwe finalise le nouveau projet de loi sur la cybercriminalité, 29 août 2017, <http://bit.ly/2xdfegJ>

<sup>169</sup> MISA Zimbabwe, Vérification du projet de loi sur la cybercriminalité et la cybersécurité 2017, 14 septembre 2017, <http://bit.ly/2f9bRNI>

<sup>170</sup> *The State v Chimakure, Kahiya & ZimInd Publishers (Pvt) Ltd Constitutional Application No. SC 247/09*

dispositions pénales sur la diffamation dans l'article 96 du Code, qui ont été à nouveau déclarées inconstitutionnelles par la Cour suprême du Zimbabwe en février 2016<sup>171</sup>. Ainsi l'article 17 du projet de loi sur la cybercriminalité et la sécurité en 2017 aurait également un effet dissuasif sur la liberté d'expression en ligne. Cela affecterait plus particulièrement les médias sociaux que des citoyens du Zimbabwe en majorité ont adoptés comme moyen de communication et de mobilisation en ligne.

Le projet de loi sur les cybercrimes et la cybersécurité 2017 est une manifestation claire des efforts du gouvernement zimbabwéen pour renforcer son emprise sur le cyberspace avant les élections générales de 2018. Depuis 2016, les autorités gouvernementales ont menacé de restreindre les médias sociaux. En 2016, le président Mugabe a indiqué que son gouvernement souhaitait utiliser la «censure de l'Internet à la chinoise» au Zimbabwe en filtrant l'Internet et en bloquant les médias sociaux<sup>172</sup>. Des sentiments analogues ont été repris par le ministre des TIC en juillet 2016<sup>173</sup>.

En septembre 2017, le message Whatsapp suivant a été diffusé au Zimbabwe:

*« Dans les 3 à 5 prochains jours, les choses pourraient être très mauvaises. Stocker toute la nourriture ou d'autres produits de base dont vous pourriez avoir besoin. Le taux d'inflation est passé à 50%, cela signifie que les prix des produits doubleront au moins une fois par jour. Le ministre des Finances a imprimé des billets obligataires excédentaires pour acheter des dollars américains dans les rues au début de la semaine afin que le marché soit inondé d'argent inutile. La plupart des magasins ne peuvent plus prendre de transactions par effleurement en raison de cette nouvelle hausse de la circulation des billets obligataires, Mesdames et Messieurs préparez-vous pour les moments difficiles. »<sup>174</sup>*

Le 24 septembre 2017, le ministre de l'Intérieur a publié un communiqué de presse indiquant que le message Whatsapp était faux, avertissant que la propagation de l'inquiétude et du découragement est une infraction pénale punissable par la loi<sup>175</sup>. Des menaces similaires ont été lancées par les ministres Chinamasa, Bhima et Mushowe, incitant l'Institut des Médias d'Afrique du Sud à publier une déclaration condamnant les menaces comme illégales en raison de leur effet dissuasif sur la liberté d'expression<sup>176</sup>.

Dans le contexte de ces menaces voilées, le 9 octobre 2017, le président Robert Mugabe a créé le ministère de la cybersécurité, de la détection des menaces et de l'atténuation, dirigé par Patrick Chinamasa<sup>177</sup>.

Plusieurs commentateurs ont exprimé leur inquiétude quant au développement, craignant que le gouvernement ne veuille réprimer la liberté d'expression et les médias sociaux alors que le Zimbabwe se prépare pour les élections de 2018<sup>178</sup>. Comme pour confirmer les craintes, le 3 novembre 2017, les autorités zimbabwéennes ont arrêté Martha O'Donovan, une citoyenne américaine travaillant pour une organisation de médias zimbabwéen et l'ont accusée de vouloir «renverser le gouvernement constitutionnel tel que défini au paragraphe 22 (2)» (a) (i) de

<sup>171</sup> MISA Zimbabwe et al v Minister of Justice et al CCZ/0715, <http://bit.ly/2gw79XH>

<sup>172</sup> L.S.M. Kabweza, «La censure de l'Internet à la chinoise arrive au Zimbabwe - Le président Mugabe » TechZim, 4 avril 2016, <http://bit.ly/2xXhpTO>

<sup>173</sup> Nigel Gambanga, «Le ministre des TIC a déclaré que le gouvernement zimbabwéen consulterait les citoyens en cas de nécessité de réglementer les médias sociaux » TechZim, 20 juillet 2016, <http://bit.ly/2zvBSeG>

<sup>174</sup> Le Ministre de l'Intérieur menace d'arrêter les gens qui répandent le message selon lequel les produits de base disparaîtront dans les magasins, Techzim, 24 septembre 2017, <http://bit.ly/2z0RS19>

<sup>175</sup> Dr. I.M.C. Chombo, MP, Ministre des affaires intérieures, Communiqué de presse, 24 septembre 2017

<sup>176</sup> MISA Zimbabwe, Menaces illégales contre les médias sociaux, 29 septembre 2017, <http://bit.ly/217zetp>

<sup>177</sup> Dzirutwe MacDonald, "Mugabe du Zimbabwe crée un cyberministère au remaniement ministériel, Reuters, 9 octobre 2017, <http://reut.rs/2yCbm77>

<sup>178</sup> Bulawayo24News, Les groupes de médias du Zimbabwe s'inquiètent du cyberministère, 15 octobre 2017, <http://bit.ly/2itrUas>

la loi sur la codification et la réforme du droit pénal et «portant atteinte à l'autorité du président, insultant au sens de l'article 33 (2) (b) de la loi sur la codification et la réforme»<sup>179</sup>.

Les détails du premier chef allèguent que, entre le 6 février 2017 et le 2 novembre 2017, Martha O'Donovan a systématiquement cherché à susciter des troubles politiques par l'expansion, le développement et l'utilisation d'un réseau sophistiqué de plateformes de médias sociaux et de comptes courants à savoir Magamba Network Trust @Matigary et @OpenParlyZw qu'elle opère avec différents utilisateurs en vue de renverser ou de tenter de renverser le gouvernement par des moyens anticonstitutionnels». Les informations ont confirmé que les autorités zimbabwéennes surveillaient les activités en ligne au Zimbabwe, en particulier celles jugées critiques sur le gouvernement.

Le 22 octobre 2017, la police a réussi à retracer l'adresse IP qui avait accédé au compte Twitter @Matigary à un ordinateur Apple MacBook appartenant à O'Donovan. Il a donc été allégué qu'O'Donovan « travaillait à mobiliser des fonds étrangers pour mettre en place un programme d'action en ligne sophistiqué, destiné à aboutir à un activisme en ligne qui se traduirait par un soulèvement hors ligne... pour les répliquer aux soulèvements hors ligne comme ce qui s'est passé en Tunisie et en Egypte ». Il a également été allégué que O'Donovan était « le cerveau derrière une campagne organisée de médias sociaux visant à renverser ou à tenter de renverser le gouvernement par des moyens anticonstitutionnels».

Les détails du second décompte alléguaient que O'Donovan, qui était l'un des administrateurs d'un compte Twitter appelé @Matigary, avait posté un message sur Twitter disant que « nous sommes menés par un homme égoïste et malade ». Le message avait une pièce jointe d'une photo du président Robert Mugabe et une illustration de portrait prétendant que le président survit sur l'utilisation d'un cathéter dans la transmission de l'urine. Les autorités ont considéré le message « abusif, indécent ou obscène et insultant visant à affaiblir l'autorité du président».

Il devient évident que le gouvernement zimbabwéen a pris une position ferme contre la liberté d'expression en ligne. Cette séquence d'événements démontre la position du gouvernement sur l'utilisation des médias sociaux par les citoyens pour s'exprimer et accéder à l'information, une position qui va à l'encontre de la lettre et de l'esprit de la constitution du Zimbabwe garantissant l'exercice de la liberté d'expression par les citoyens<sup>180</sup>.

### **Profil de droits numériques:**

Il y a eu des violations spécifiques des droits numériques au Zimbabwe concernant principalement les arrestations pour l'affichage de contenu en ligne. Le 1er février 2017, le pasteur Evan Mawarire, un militant anti-corruption zimbabwéen qui a organisé des manifestations #ThisFlag en 2016 - qui a encouragé les Zimbabwéens via les médias sociaux à protester contre le président Robert Mugabe pour corruption et crise économique - a été arrêté par la police de la République du Zimbabwe à son retour des États-Unis où il s'était réfugié plusieurs mois plus tôt. Il a été accusé de vouloir « renverser un gouvernement constitutionnel ». On a prétendu que le pasteur avait « incité les Zimbabwéens de tous les milieux, localement ou internationalement, à se révolter et à renverser

---

<sup>179</sup> LSM Kabweza, activiste, O'Donovan, inculpé pour avoir tenté de renverser le gouvernement zimbabwéen à l'aide de Twitter, *Techzim*, 5 novembre 2017, <http://bit.ly/2ArqQIb>

<sup>180</sup> MISA Zimbabwe, *Nouveau Cyberministère : sur la confiance et le Respect des droits*, 10 octobre 2017, <http://bit.ly/2yIujo0>

un gouvernement constitutionnellement élu». Les autorités ont aussi ajouté que le Pasteur Evan Mawarire a incité des Zimbabwéens vivant aux Etats-Unis et « partout dans le monde » par les médias sociaux à converger à New York le 22 septembre 2016, pour « affronter » le Président Mugabe, qui assistait à l'Assemblée générale des Nations Unies en lui ordonnant de démissionner « immédiatement » de sa position pour avoir détruit le pays. L'affaire est toujours pendante devant les tribunaux<sup>181</sup>.

Le 23 septembre 2017, le pasteur Mawarire a diffusé une autre vidéo sur les réseaux sociaux dans laquelle il critiquait à nouveau les politiques économiques du Zimbabwe et exhortait les Zimbabwéens à se révolter contre eux. Il a ensuite été arrêté et inculpé de «subversion d'un gouvernement constitutionnel» en vertu de l'article 22 (2) de la loi sur le Code pénal (codification et réforme), chapitre 9:23, uniquement pour les accusations devant être ultérieurement abandonnées par l'État<sup>182</sup>.

Il y a eu plusieurs arrestations de journalistes pour avoir fait leur travail en utilisant des plateformes hors ligne. Bien que les arrestations n'aient pas émané de ce que les journalistes ont dit en ligne, c'est une indication claire que les journalistes en ligne risquent des arrestations s'ils écrivent des histoires considérées par le gouvernement comme étant de mauvais goût. Le 3 mars 2017, le rédacteur en chef de News Day, Wisdom Mdzungairi et le journaliste Richard Chidza ont été accusés d'avoir insulté ou sapé le président à la suite de la publication d'un article sur la santé du président Robert Mugabe<sup>183</sup>.

Le 2 octobre 2017, News Day a publié une histoire selon laquelle la première dame du Zimbabwe, Grace Mugabe, avait fait don de sous-vêtements usés aux partisans du Zanu PF<sup>184</sup>. Après la publication de l'histoire, Kenneth Nyangani, l'auteur de l'histoire a été arrêté et accusé de nuisance criminelle. Amnesty International a condamné l'arrestation en la qualifiant de tactique du gouvernement pour intimider et harceler les journalistes afin de les dissuader dans leur travail<sup>185</sup>. Nyangani a été libéré sous caution en attendant le procès fixé au 18 octobre 2017<sup>186</sup>.



<sup>181</sup> Mouvement mondial pour les droits de l'homme, Zimbabwe: Arrestation arbitraire, libération ultérieure et harcèlement judiciaire continu contre le pasteur Evan Mawarire, 29 septembre 2017, <http://bit.ly/2z0moDp>

<sup>182</sup> Mouvement mondial pour les droits de l'homme, Zimbabwe: Arrestation arbitraire, libération ultérieure et harcèlement judiciaire continu contre le pasteur Evan Mawarire, 29 septembre 2017, <http://bit.ly/2z0moDp>

<sup>183</sup> MISA Zimbabwe, Des journalistes de News Day accusés de l'histoire de santé de Mugabe, 3 mars 2017, <http://bit.ly/2xYvOKH>

<sup>184</sup> NewsDay, Grace fait don de sous-vêtements usés, 3 octobre 2017, <http://bit.ly/2I9tclv>

<sup>185</sup> Amnesty International, Zimbabwe: Tentative d'arrestation d'un journaliste pour l'intimider, lui et d'autres, pour avoir fait leur travail, le 3 octobre 2017, <http://bit.ly/2yHqUWd>

<sup>186</sup> Clayton Masekesa et Obey Manayiti, journalistes de Newsday ont été libérés sous caution pour leur reportage sur les sous-vêtements, *NewsDay*, 5 octobre 2017, Manayiti, <http://bit.ly/2irJgI4>





# Conclusion:

## Maintenant C'est Le Temps De Trouver Une Solution Aux Fermeture De L'internet, Et Pourquoi Les Entreprises D'internet Peuvent Tenir La Clé

En 2016, il y a eu au moins 13 cas de fermetures d'Internet en Afrique. En 2017, il y en avait 8 au moment de la publication de ce rapport et, compte tenu des tendances des deux dernières années, il est fort possible que la tendance des fermetures d'Internet en Afrique se poursuive en 2018. Les pays africains ont acquis une mauvaise réputation de mettre en œuvre des fermetures d'Internet autour d'événements politiques tels que les élections. En 2017, il y a eu des perturbations d'Internet au Cameroun, au Togo, au Maroc, au Mali, en République Démocratique du Congo, au Sénégal, au Somaliland (région autonome de Somalie) et en Éthiopie. Les fermetures d'Internet de 2017 se sont toutes produites autour d'événements politiques, à l'exception de l'Éthiopie, où les connexions d'Internet ont également été perturbées pour empêcher la fuite des résultats des examens du secondaire.

C'est une préoccupation car 2018 est une année électorale majeure en Afrique, avec au moins 6 élections présidentielles<sup>187</sup> prévues au Cameroun, au Madagascar, au Mali, en Sierra Leone, au Soudan du Sud et au Zimbabwe et des élections parlementaires ou provinciales dans 16 pays africains. Il y a eu des perturbations de

<sup>187</sup> Institut Electoral pour une Démocratie Durable en Afrique. « Calendrier électoral 2018 en Afrique ». <http://www.eisa.org.za/calendar2018.php>

l'Internet dans 4 des pays / régions prévus pour les élections présidentielles de 2017 - Cameroun, Mali, Somaliland et Soudan du Sud - comme ce fut le cas en 2016, les perturbations d'Internet se sont produites à l'approche des élections.

Une priorité immédiate pour 2018 est que toutes les parties prenantes travaillant dans la communauté des droits numériques trouvent d'urgence une solution au problème persistant des fermetures d'Internet en Afrique. Comme le révèlent les histoires et les records de pertes individuelles et nationales causées par les fermetures d'Internet, compte tenu des grands défis de développement de l'Afrique, le continent peut difficilement se permettre une fermeture d'Internet en 2018. Il est évident que les fermetures d'Internet est une menace pour l'Afrique, et tous les efforts déployés jusqu'ici pour enrayer cette menace par le seul plaidoyer de la société civile n'ont pas encore produit les résultats escomptés. Les déclarations de haut niveau du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies sur les effets négatifs des fermetures d'Internet sur les nations ont également eu peu d'influence sur les décisions des gouvernements africains.

Alors que les efforts de la société civile et des Nations Unies sont louables, une voie viable pour au moins réduire les incidents liés aux fermetures d'Internet en Afrique et enrayer les violations des droits numériques peut être le partenariat avec les entreprises d'Internet. Les opérateurs de télécommunications, les fournisseurs de services Internet, les plateformes de réseaux sociaux, les producteurs de contenu et toutes les autres entreprises d'Internet doivent jouer un rôle plus important et plus visible si les gouvernements africains veulent prendre au sérieux les droits numériques. Leur pouvoir financier est un formidable levier que les gouvernements africains reconnaissent et qu'ils doivent commencer à utiliser pour améliorer la situation autour des droits numériques en Afrique. Après tout, un pays qui respecte les droits numériques est bon pour les affaires car il garantit au moins que les pertes dues aux fermetures ou à l'insatisfaction des clients en raison du refus ou de la perturbation du service sont exclues de la table.

Alors que leurs efforts en cours sont louables, les entreprises d'Internet, en tant qu'importantes parties prenantes de la communauté des droits numériques, doivent faire plus et adopter une position plus publique dans la défense des droits numériques. Lorsque des lois et des politiques minant la liberté sur Internet sont adoptés, lorsque des citoyens et des journalistes sont arrêtés pour des médias sociaux, lorsque la surveillance massive illégale refroidit la liberté d'expression en ligne, les entreprises d'Internet sont souvent les premières à perturber les connexions de l'Internet. La meilleure manière de collaborer est d'utiliser des lignes directrices avec le gouvernement, comme celle élaborée par AccessNow,<sup>188</sup> ils peuvent également être les principaux acteurs pour s'assurer que les citoyens de toute l'Afrique ont leurs droits numériques respectés. L'année 2018 présente de nouvelles opportunités à cet égard.

En outre, un point important à noter par la société civile est la tendance des fermetures d'Internet en Afrique. Au cours des deux dernières années de notre rapport, il y a eu 7 interruptions d'Internet distinctes dans 5 pays d'Afrique centrale: deux fois au Congo et au Cameroun et une fois au Tchad, au Gabon et en République du Congo. En Afrique de l'Ouest, il y a eu 5 interruptions d'Internet dans 4 pays: deux fois au Mali et une fois chacune en Gambie, au Sénégal et au Togo. En Afrique du Nord, il y a eu 3 interruptions d'Internet dans 2 pays:

---

<sup>188</sup> Dada T et P Micek, «Scrutin électoral: Si le Kenya ordonne la fermeture d'Internet, les compagnies de téléphone vont-elles aider #KeepItOn? » Access Now, 26 juillet 2017. <http://bit.ly/2gC14cH>

deux fois au Maroc et une fois en Algérie. En Afrique de l'Est, il y a eu 3 interruptions d'Internet dans 3 pays / régions: une fois en Ouganda, au Somaliland et au Sud-Soudan, tandis qu'en Afrique australe il y a eu une interruption d'Internet au Zimbabwe.

Ce que cette tendance confirme, c'est que l'Afrique centrale est toujours un point chaud pour les violations des droits numériques en Afrique, et devrait continuer à être un centre d'action de la société civile. À cet égard, dans le cadre de notre expansion en Afrique, Paradigm Initiative renforce les capacités de plaidoyer dans la région à travers un programme régional et un programme de mentorat qui aidera à identifier (et habiliter) les nouveaux défenseurs des droits numériques dans la région.

Si les événements des deux dernières années sont révélateurs d'une tendance, nous pouvons nous attendre à ce que 2018 soit une année chargée pour la défense des droits numériques en Afrique. Avec Paradigm Initiative, nous espérons que notre rapport de recherche, analyses de pays et recommandations basées sur notre travail à travers l'Afrique informent le travail de plaidoyer d'autres acteurs de la société civile, car nous continuons d'être des avant-gardes pour la défense des libertés et des droits numériques en Afrique..



# Remerciements

Équipe de Paradigm Initiative, *Rapport sur le Droit Numérique en Afrique*:

**Babatunde Okunoye**

Assistant de recherche

**'Gbenga Sesan**

Directeur Exécutif

**Innocent Kalua**

Google Policy Fellow

**Rigobert Kenmogne**

Google Policy Fellow

**Olumide Alabi**

Graphiste

Paradigm Initiative tient à remercier les collaborateurs et les experts suivants qui ont répondu à notre sondage en donnant un aperçu des pays:

<b>Elmahjoub Dasaa</b>	Journaliste et Chercheur, Arrabita Mohammadia desUlamas, Morocco
<b>Yasmine Bilkis Ibrahim</b>	Directeur - Fondateur, Girl Up Vine Club Sierra Leone
<b>Ababacar Diop</b>	Président, Jonction Sénégal
<b>Darcia Dieuveille Kandza</b>	Assistant de projets,, Azur Developpement, République du Congo
<b>Ladislav Yassin</b>	Coordonnateur, Rwanda Youth Clubs for Peace Organization
<b>Kenyi Yasin Abdallah Kenyi</b>	Co-fondateur et directeur général, The Advocates for Human Rights and Democracy, Juba, South Sudan
<b>Mohamed Ibrahim</b>	Chef, National ICT and Digital Economy Office, Internet Society Somalia
<b>Precious Gaye</b>	Liberia
<b>Elizabeth Orembo</b>	Spécialiste en Cybersécurité, Zambia
<b>Michael Ilishebo</b>	Cybersecurity specialist, Zambia
<b>Chenai Chair</b>	Chercheur, Gestionnaire des Communications Evaluations, Conseiller, recherche TIC Afrique
<b>Kathleen Ndongmo</b>	Anqhore consulting, Cameroon
<b>Nashilongo Gervasius</b>	Directeur de Recherche, NamShuwe Hive Namibia
<b>Aireni Omerri</b>	Fondateur, Information Security for Africa (ISfA)
<b>Koliwe Majama</b>	Agent de Programme, Media Institute of Southern Africa
<b>Vivian Affoah</b>	Media Foundation for West Africa (MFWA)
<b>Richard Chisala</b>	Fondateur et, C3, Malawi





   @ParadigmHQ  
[www.paradigmhq.org](http://www.paradigmhq.org)